

Des militants de l'école : les Associations de parents d'élèves en France

Martine Barthélemy

▶ **To cite this version:**

Martine Barthélemy. Des militants de l'école : les Associations de parents d'élèves en France. Revue française de sociologie, 1995, 36 (3), pp.439-472. 10.2307/3322164 . hal-01010063

HAL Id: hal-01010063

https://sciencespo.hal.science/hal-01010063

Submitted on 19 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Persee

Martine Barthélémy

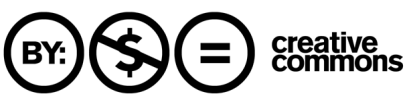
Des militants de l'école : les associations de parents d'élèves en France

In: Revue française de sociologie. 1995, 36-3. pp. 439-472.

Citer ce document / Cite this document :

Barthélémy Martine. Des militants de l'école : les associations de parents d'élèves en France. In: Revue française de sociologie. 1995, 36-3. pp. 439-472.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1995_num_36_3_5066



Abstract
Martine Barthèlemy : School militants : school parents associations in France.

At the meeting point between the controversy over schools and the questions on the crisis in militancy, the results of a survey carried out on the militant elite of the three large school parents' associations clearly indicate the permanence of associative engagement models based on two logics : private education-state education and leftwing-rightwing logic. Representations of parent participation in the education system, of the "educative community" with its "anti-teacher" attitudes, underline the fundamental contradictions of the school parents' movement and contribute to its evolution.

Zusammenfassung
Martine Barthèlemy : Aktivisten der Schule : die Schülerelternverbände in Frankreich.

Am Kreuzpunkt der Kontroversen zur Schule und der Fragen zur Krise des Aktivismus zeugen die Ergebnisse eine bei der Aktivistenelite von drei grossen Schülerelternverbänden die Beständigkeit von Modellen des Verbandsengagements. Diese Modelle entsprechen zwei Denkweisen : eine, die auf den Gegensatz Privatschule/öffentliche Schule fusst, die andere auf dem Gegensatz Links/Rechts. Die Darstellungen der Teilnahme der Schülereliten am Schulsystem, von der "Erziehungsgemeinschaft" bis zu "antilehrer Einstellungen", unterstreichen die grundliegenden Widersprüche der Schülerelternbewegung und tragen zu ihrer Entwicklung bei.

Resumen
Martine Barthèlemy : Los militantes de la escuela : las asociaciones de padres de alumnos en Francia.

Al conjunto de controversias sobre la escuela y las interrogaciones sobre la crisis del militantismo, los resultados de una encuesta realizada con la élite militante de tres grandes federaciones de padres de alumnos, nos demuestran la permanencia de modelos de compromiso asociativo, articulados de acuerdo a dos lógicas : una lógica enseñanza-privada, enseñanza-pública, y la otra lógica de izquierda-derecha. Las representaciones de la participación de los padres al sistema escolar, de la "comunidad educativa" a las actitudes "anti-enseñantes", subrayan las contradicciones fundamentales del movimiento de padres de alumnos y contribuyen a su evolución.

Résumé
A la jonction des controverses sur l'école et des interrogations sur la crise du militantisme, les résultats d'une enquête auprès de l'élite militante des trois grandes fédérations de parents d'élèves démontrent la permanence de modèles d'engagement associatif, articulés selon deux logiques, une logique enseignement privé-enseignement public, une logique gauche-droite. Les représentations de la participation des parents au système scolaire, de la « communauté éducative » aux attitudes « anti-enseignants », soulignent les contradictions fondamentales du mouvement des parents d'élèves et contribuent à son évolution.

BY: $ = creative commons

R. franç. sociol. XXXVI, 1995, 439-472

Martine BARTHÈLEMY

Des militants de l'école : les associations de parents d'élèves en France*

RÉSUMÉ

A la jonction des controverses sur l'école et des interrogations sur la crise du militantisme, les résultats d'une enquête auprès de l'élite militante des trois grandes fédérations de parents d'élèves démontrent la permanence de modèles d'engagement associatif, articulés selon deux logiques, une logique enseignement privé-enseignement public, une logique gauche-droite. Les représentations de la participation des parents au système scolaire, de la « communauté éducative » aux attitudes « anti-enseignants », soulignent les contradictions fondamentales du mouvement des parents d'élèves et contribuent à son évolution.

Persée creative commons

En France, les parents d'élèves de l'enseignement primaire et secondaire sont organisés en associations locales, lieux stratégiques de rencontre entre la famille, l'école et la société. Fédérant ces associations locales, les trois principales organisations nationales actuelles naissent au cours de la première moitié du siècle : dans l'enseignement public, la fédération des associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) et la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) ; dans l'enseignement catholique, l'Union Nationale des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (UNAPEL) (1).

Au point de départ de notre étude, nous avons considéré que la frange la plus active des associations de parents d'élèves constituait un terrain privilégié d'observation de l'action collective dans le champ éducatif. Bien entendu, ce terrain n'épuise pas la réalité des relations entre l'école et les familles. Ces associations touchent en majorité un public de classes moyennes ou supérieures largement familier de la culture scolaire. Depuis le début des années quatre-vingt, des initiatives institutionnelles et asso-

* Que soient vivement remerciés Guy Michelat pour ses conseils méthodologiques, François Platone et Françoise Subileau pour leur relecture très attentive.

(1) La Fédération des Associations de Parents d'Elèves des Lycées et Collèges (FAPELC) créée en 1926, est devenue en 1967, après son implantation dans le premier degré, la fédération PEEP ; l'UNAPEL a été fondée en 1935 ; la FCPE, créée en 1947 dans le premier degré, s'est étendue au second degré en 1960 (Honoré, 1985).

ciatives ont émergé dans les quartiers, autour de la nécessité de rapprocher l'école et les familles, immigrées en particulier, de réduire la distance culturelle et de dépasser le débat stérile sur les responsabilités de l'école ou du milieu familial dans l'échec scolaire. L'enquête que nous avons conduite auprès d'un échantillon significatif d'adhérents aux APEL, aux conseils locaux FCPE et aux associations PEEP (2) et sur laquelle repose le texte qui suit, devait, pour sa part, souligner l'évolution des références identitaires des trois organisations et éclairer le débat sur la transformation supposée des comportements des parents, hier militants ou « usagers captifs », aujourd'hui « consommateurs d'école » (Ballion, 1982).

Un mouvement associatif revendicatif et idéologiquement structuré, et dont l'entrée dans l'institution scolaire est reconnue par la loi en réponse aux impatiences de mai 1968 (3), ainsi se marque l'originalité française de la culture participative à l'école (Baron, 1981), que seul le cas italien

(2) L'enquête quantitative par questionnaire a été conduite par nous-mêmes en 1990, à la suite d'une pré-enquête par entretiens non directifs, auprès d'un échantillon d'adhérents à des associations locales, APEL d'établissement, Conseils locaux de la FCPE et associations locales PEEP, implantés dans un ou plusieurs établissements scolaires. L'échantillon d'associations couvre une dizaine d'académies réparties sur l'ensemble du territoire national et choisies en fonction de critères significatifs : parts respectives de l'enseignement privé et de l'enseignement public, rapport de force électoral FCPE-PEEP, poids relatif de l'académie dans l'ensemble de l'organisation en termes d'effectifs adhérents pour chaque organisation, parts respectives des adhérents du primaire et du secondaire pour chaque organisation, critères « politiques » enfin à la FCPE et à l'UNAPEL (importance des « minoritaires »). A l'intérieur de chaque académie, les associations ont été sélectionnées en fonction du mode d'habitat et du degré d'enseignement (primaire, collège, lycée général, technique et professionnel) de façon à ce que tous les types soient représentés. 20 000 questionnaires au total ont été envoyés aux associations, que les responsables avaient pour mission de distribuer soit à tous les adhérents soit au hasard. 2 719 nous ont été retournés directement par les parents, soit un taux de réponse moyen de 14 % (18 % à la FCPE, 9 % à la PEEP, 14 % à l'UNAPEL). Voir en annexe la composition de l'échantillon.

(3) Dans l'enseignement public, l'instauration d'une représentation des parents au sein du système scolaire se fait en trois temps : les décrets du 8 novembre 1968 et du 16 septembre 1969 prévoient la présence des parents au conseil d'administration et dans les conseils de classe des établissements secondaires ; la loi du 11 juillet 1975 (réforme Haby) et les décrets du 28 décembre 1976 modifient certaines de ces dispositions dans un sens restrictif mais créent les conseils d'école dans le premier degré ; les décrets du 21 août 1985 (mesures Chevènement) instituent un tripartisme dans le secondaire et élargissent les attributions du conseil d'école (primaire) et surtout d'établissement (secondaire). En 1993, aux élections de représentants aux conseils d'école, la FCPE obtient 33 % des suffrages, la PEEP 8 %, et les groupements de parents et associations non affiliées, 51 % ; pour les conseils d'établissement secondaire, les chiffres sont respectivement de 56 %, 26 % et 13 %.
Dans l'enseignement catholique, la participation est laissée à la discrétion du chef d'établissement. Selon une enquête interne réalisée en 1989, 38 % des établissements catholiques ont un conseil d'établissement, 30 % ont « une autre structure », 32 % n'ont rien (Fabrègues, 1989). Par ailleurs les parents sont associés à la gestion administrative des établissements au sein des organismes de gestion des établissements catholiques (OGEC).
Depuis la loi de décentralisation du 22 juillet 1983, les parents du public comme du privé, sont représentés au sein des structures intermédiaires et nationales de l'Education nationale.

paraît approcher. Si la représentation institutionnelle des parents s'est développée dans beaucoup de pays, européens notamment, depuis une vingtaine d'années (Macbeth, 1984), d'autres formes associatives se rencontrent, des regroupements d'organes légaux (Allemagne, Danemark) aux associations qui rassemblent parents et enseignants (Royaume-Uni, Belgique, Etats-Unis). Parfois suscitées par les pouvoirs publics, elles mettent au jour d'autres cultures, plus décentralisées, moins politisées, plus « gestionnaires » qu'en France.

Le temps n'a pas, pour autant, épargné le mouvement associatif : on s'accorde sur un recul des effectifs (4) de parents d'élèves et une baisse relative du nombre des créations d'associations locales durant la dernière décennie (CNVA, 1992). L'érosion frappe durement la fédération laïque (FCPE) qui perd les trois quarts de ses adhérents entre 1971 et 1992, alors que la fédération modérée (PEEP) semble mieux résister et parvient, sur le long terme, à dominer les oscillations de ses effectifs (5). Quant à l'UNAPEL, elle bénéficie d'une procédure quasi automatique d'adhésion et se trouve en progression continue depuis sa création (6).

Parce que l'école est en France un enjeu central et l'objet d'un investissement politique, les formes d'intervention des parents d'élèves dans l'espace public portent les marques de l'évolution générale des idées et des comportements dans la société. Plusieurs hypothèses explicatives de l'état du mouvement associatif aujourd'hui sont envisageables.

— La redéfinition des modalités de participation à la vie publique à laquelle nous assistons et le recul du modèle jacobin supplanté par ce qu'il est convenu d'appeler la « société civile » affectent les associations à structure fédérative, intégrées à des réseaux idéologiques telles que la FCPE et la PEEP, aussi bien que les syndicats ou les partis politiques. Par opposition à ce modèle militant historiquement dominant dans la tradition française, inscrit dans la durée et articulé autour d'un projet de société, certains voient se définir progressivement un modèle « concurrent » correspondant

(4) La proportion des adhérents aux organisations de parents d'élèves chez les Français ayant au moins un enfant âgé de 2 à 18 ans passe du quart au cinquième entre la fin des années 70 et 1990-92 (Haeusler et Gros, 1988 ; Fourel et Volatier, 1993).

(5) Entre 1971, année de son apogée (1,2 M d'adhérents), et 1984, la FCPE perd la moitié de ses effectifs (Vernus, 1987), malgré une pause en 1974-1977 liée à la dynamique de l'Union de la gauche, et, de 1984 à 1992, à nouveau 50 % de ses adhérents : elle compterait en 1994 environ 300 000 membres. La PEEP culmine à 475 000 adhérents en 1964, voit ses effectifs stagner puis, entre 1970 et 1975, tomber à 340 000 (Honoré, 1985). La fédération remonte la pente (440 000 en 1978) et oscille, selon ses propres déclarations, plus difficiles à contrôler que celles de la FCPE et, selon toute probabilité, surévaluées, entre 450 000 (1986) et 400 000 (1994) membres.

(6) Dans la plupart des cas, l'adhésion à l'APEL est proposée sur les documents d'inscription à l'établissement catholique. Les APEL ont un monopole de fait de représentation des parents dans l'enseignement catholique. Inspirée et créée en 1972 par des militants de la CFDT, l'Association pour l'Evolution de l'Enseignement Catholique (APEEC) a du mal à s'implanter. L'Union nationale des APEL revendique 830 000 familles adhérentes en 1992.

à des engagements partiels, spécialisés et, souvent, à durée limitée (7) (Ion *et al.*, 1992 ; Ion, 1994).

— Inévitable, la référence à la crise du militantisme traditionnel est insuffisante. Le recul constant de la participation électorale des parents depuis la fin des années soixante (dans le secondaire) et soixante-dix (dans le primaire) (8), comme la baisse du nombre des adhérents et militants des associations expriment sans doute, en partie, des désillusions. Désillusions devant les défaillances de l'« école de la réussite » que les parents appellent de leurs vœux, car leur participation ne protège pas les enfants de l'échec scolaire et ne garantit pas davantage la réalisation des objectifs collectifs du mouvement. La démocratisation de l'école apparaît dans une impasse : le rêve de l'école unique se heurte à l'hétérogénéité du service public dont le discrédit généralisé succède à l'âge républicain de l'école consensuelle et formatrice du citoyen.

— Face à la croissance des effectifs à scolariser et aux dysfonctionnements du système, l'offre éducative de ces quinze dernières années se caractérise par le recours aux ajustements locaux et individualisés et le déclin des ambitions réformatrices de l'Etat. Elle accompagne et active la demande utilitariste des parents et ce jeu de l'offre et de la demande éducatives concourt, lui aussi, à l'évolution du mouvement associatif. S'il n'épuise pas la signification des comportements à l'égard de l'institution (Barthèlemy, 1992), le « consumérisme scolaire » décrit avec bonheur une certaine réalité, celle des parents stratèges se plaçant sur le marché scolaire et cherchant avant tout à maximiser les chances de réussite de leurs enfants (Ballion, 1991). L'une des cartes à jouer est le recours temporaire à l'enseignement privé, en pleine ascension depuis vingt ans (Langouët et Léger, 1991). La transformation progressive de l'enseignement privé (catholique à 95 %) en service d'intérêt général et l'échec subi par le mouvement laïque

(7) C'est le modèle des groupements écologistes constitués autour d'un enjeu, des mobilisations humanitaires ou en faveur des droits de l'homme, des associations de lutte contre le sida ou contre le racisme, etc. Dans le champ scolaire même, les exemples de mobilisations ponctuelles des parents abondent sur le plan local, tandis que la progression des suffrages obtenus aux élections scolaires par les « groupements de parents » et les associations locales non affiliées, en particulier dans le primaire, témoigne d'une méfiance croissante vis-à-vis des fédérations de parents. Entre 1985 et 1993, cette progression est de 18 points dans le premier degré, de 5 points dans le second.

(8) Dans le premier degré le taux de participation électorale passe de 51 % en 1977 à 38 % en 1981, mais remonte progressivement et se stabilise à 45 % à partir de 1989 (47 % en 1993). Dans le second degré, il passe de 45 % en 1969 à 31 % en 1991 (32 % en 1993). La baisse dans le second degré pourrait être due, en partie, à la démocratisation et à l'entrée au lycée des familles de milieux modestes, plus éloignées de la culture scolaire que les autres. On trouve un début de confirmation de cette hypothèse dans le creusement, de 1983 à 1989, de l'écart entre le taux de participation électorale des parents des collèges (qui se maintient autour de 38 %) et celui des lycées qui perd six points dans l'enseignement général et technique (de 36 % à 30 %), quatre points dans l'enseignement professionnel (de 23 % à 19 %). En 1993, au taux global de 32 % dans le secondaire, correspondent des taux de 39 % dans les collèges, 27 % dans les lycées généraux et techniques et 17 % dans les lycées professionnels.

en 1984, qu'accentuent les accords Lang-Cloupet du 13 juin 1992 (9), consacrent le dualisme scolaire de la société française en dépit de l'échec de la révision de la loi Falloux et du sursaut laïque du 16 janvier 1994. Fortes du recul sensible des principes laïques dans la société, du soutien de la hiérarchie catholique (10) et de la montée des comportements « consuméristes », les associations de parents d'élèves de l'école libre ont le vent en poupe. A l'abri des problèmes de recrutement, elles sont assurées du renouvellement de la clientèle de passage et de la fidélité d'une minorité active pour laquelle l'identité catholique et le « caractère propre » de « l'école libre » comptent plus que jamais (11).

— L'évolution des adhésions aux associations de parents d'élèves et l'état du mouvement renvoient en quatrième lieu à l'implantation et à l'histoire propre de chacune des fédérations (12). Les fédérations de parents d'élèves naissent à l'appel de l'institution scolaire, chacune pour en défendre une fraction, école du peuple, laïque et publique ; école secondaire, classique et élitiste ; école catholique enfin. Dans l'enseignement public les malentendus et les tensions entre les familles et l'école s'installent très vite et le mouvement des parents d'élèves cherche à s'émanciper,

(9) Ces accords visent à apurer le contentieux relatif au « forfait d'externat » qui fixe la participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements privés et à assurer la prise en charge par l'Etat d'une amélioration des statuts des personnels.

(10) Ce soutien n'est pas inconditionnel ni la cohérence politique du réseau catholique sans failles. En témoignent, lors du débat sur la révision de la loi Falloux, les réactions des chefs d'établissements catholiques mettant en cause l'attitude sectaire de l'UNAPEL (*Le Monde*, 23-24 janvier 1994) ou celles de l'épiscopat accusant le gouvernement de précipitation (*Le Monde*, 22 décembre 1993).

(11) Les textes et documents du Secrétariat général de l'Enseignement catholique l'indiquent nettement (Cloupet, 1987). L'Assemblée plénière des évêques des 13 et 14 mai 1992 redéfinit le statut de l'Enseignement catholique et réaffirme l'identité chrétienne de l'institution. Deux ans plus tard, les 3 et 4 juin 1994, le Comité national de l'enseignement catholique adopte une charte éducative dont l'un des points forts demeure la réaffirmation du « caractère propre » des établissements.

(12) La FCPE a souffert à partir de 1980 de la stagnation puis de la diminution des effectifs scolarisés dans le primaire, secteur d'implantation ancienne et de forte influence. Dès les années 70, les relations conflictuelles sur le terrain de la participation institutionnelle avec les alliés traditionnels que sont les syndicats d'enseignants, les désillusions de l'après-mai 68 et de l'Union de la gauche ou encore une politisation jugée excessive par certains parents de la base et liée aux dissensions internes entre les proches du Parti socialiste et ceux du Parti communiste, ont contribué à l'effondrement des effectifs, renforcé à partir de 1984 par la mise à mal de l'idéal laïque. Un dernier facteur a peut-être contribué à la désaffection des parents : la fin du « monopole » détenu jusqu'en 1979 par la FCPE, seule fédération à proposer une assurance scolaire (la MAE), en accord avec les enseignants. En avril 1979, la PEEP signe un protocole d'accord avec la MGEA : désormais les incitations à prendre une assurance ne peuvent plus « favoriser » l'adhésion à l'une des fédérations plutôt qu'à l'autre. A la PEEP le recul des effectifs correspond à une période de contestation interne au cours de laquelle la fédération taxée de conservatisme et d'inefficacité affronte la concurrence de la FCPE dans le secondaire. A partir de 1975 s'opèrent un renouveau et un changement de style (Honoré, 1985) qui se traduit par de nouvelles adhésions.

notamment en réclamant un rôle institutionnel dans l'école (13). Dans l'enseignement catholique la participation des parents à la vie de l'établissement reste formelle, mais les responsables des APEL ont l'art de la présenter comme le moteur de la « communauté éducative » (14), concept-clé de la pensée éducative de l'école catholique. Si la désaffection de certains parents et l'évolution des identités associatives peuvent être rapportées à un phénomène général, à savoir l'érosion du militantisme et la mutation des formes d'engagement, nous faisons l'hypothèse qu'elles sont, aussi, indissociables des modalités et des représentations de la participation des familles dans l'institution scolaire. Chercher dans ces modalités et ces représentations une explication des difficultés traversées et des redéfinitions en cours au sein du mouvement des parents d'élèves, tel est ici notre objet.

La « mystique communautaire » (15)

Comme la participation politique et notamment électorale (Subileau et Toinet, 1993), la participation des parents à l'école mobilise à la fois les notions de devoir et de droit. Ainsi qu'ils l'expriment dans les entretiens, les parents d'élèves appartenant à une association et prenant part à la vie de l'école, satisfont d'abord à une obligation morale envers leurs propres enfants :

> *« La participation, il faut être partie prenante vraiment... de la scolarité de son enfant. Moi je pense qu'il faut... quand l'enfant commence à marcher, ben on l'aide on... essaie que ça se passe le mieux possible, qu'il ait de l'assurance le plus tôt possible ! Ben je pense que participer à l'école en fait c'est ça ! »* (Femme, 51 ans, PEEP).
>
> *« Participer à la vie du collège, ça fait partie du rôle des parents d'élèves ! Et là on peut en arriver à se demander si tous les parents sont des parents d'élèves ! Compte tenu de la participation effective des parents dans la vie du collège ou de l'intérêt qu'ils manifestent au niveau du collège... on a quand même une certaine déception quand on s'occupe d'une association ! »* (Homme, 42 ans, FCPE).
>
> *« Donc moi je pense que les parents ont une part à prendre, une part active, plus ou moins active selon qu'ils sont plus ou moins disponibles et puis selon leurs... petites compétences, parce qu'on a tous des petites compétences... mais il faut savoir les*

(13) La PEEP finit par rompre avec la Société des Agrégés et le SNALC en 1962. La FCPE reste longtemps considérée comme un instrument du SNI, dont elle est la partenaire dans le combat laïque. En 1977, les tensions sont accrues par la mise en place des conseils d'école à laquelle le Syndicat des instituteurs s'oppose pendant trois mois. Autonomes ou tendant à l'autonomie, les deux fédérations n'en deviennent que plus gênantes pour l'institution scolaire, qui favorise la création d'associations indépendantes plus faciles à contrôler.

(14) Aujourd'hui invoqué par de nombreux acteurs du système éducatif, le concept de « communauté éducative » est utilisé pour la première fois au Congrès de l'UNAPEL à Lyon en 1967 (Lahouste, 1987).

(15) L'expression est de Eric Landowski (1975).

mettre au service de... l'école où se trouvent les enfants. Et quand on travaille pour l'école, on travaille fatalement pour ses enfants » (Femme, 42 ans, UNAPEL).

Relevant de l'ordre des intérêts personnels, le devoir se prolonge dans le droit et se mêle pour certains parents à la lutte collective :

« (Mon engagement à la FCPE) c'est faire en sorte que les gens qui sont dans l'école aient le droit, et même des devoirs, mais les droits aussi, et les droits c'est que... le droit et le devoir de parler dans l'école et de dire ce qu'ils attendent de l'école » (Homme, 36 ans, FCPE).

« Directement être parent d'élève c'est assez... c'est s'intéresser d'abord à la scolarité de ses propres enfants, à partir de là, et puis il y a la scolarité des autres, des autres enfants (...). Moi ce que j'y mets, moi... c'est la lutte... donc pour une école... pour une autre école ! Ce que j'y mets c'est que tous les enfants puissent réussir ! (Femme, 39 ans, FCPE).

« Si on s'engage, c'est pour son propre enfant et pour la collectivité, en fait, voilà, c'est comme ça que je vois les choses. Donc c'est très important, et l'école actuellement est une machine tellement lourde, tellement... sclérosée finalement que... l'importance de ces rapports (entre la famille et l'école) c'est essentiellement pour faire bouger les choses » (Femme, 41 ans, PEEP).

La participation est aussi contribution à une œuvre commune. Toutes les catégories ayant un rôle à jouer dans l'institution scolaire sont invitées à prendre part à la vie scolaire, à la gestion, aux décisions : parmi elles, les représentants des parents d'élèves se réclament d'une double légitimité conférée par la qualité de parent et de porte-parole et la référence implicite au devoir et au droit. A l'origine forgé par les APEL, le concept de « communauté éducative » est consacré par la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 (Ministère de l'Education nationale, 1989) ; il est, de fait, monnaie courante dans le langage commun des parents d'élèves de base, alors que la FCPE lui préfère souvent la notion voisine d'« équipe éducative » (FCPE, 1988) et la PEEP celle de « partenariat » (PEEP, 1993). Mais l'un comme l'autre de ces termes désignent, au niveau d'un établissement scolaire, le processus intégré de coopération éducative entre les responsables « naturels » de l'éducation (parents), ses responsables délégués (enseignants, personnels, administration et élus locaux) et ses destinataires (élèves). En postulant implicitement l'égalité entre les familles (parents et élèves) et l'école (enseignants, personnels et administration) dans la relation éducative, la « communauté éducative » exerce une fonction intégrative et relève du domaine de l'idéologie : entité mythique, elle est sollicitée par le discours tant des associations que de l'institution scolaire et de l'Etat, elle a conquis une reconnaissance légale (dans l'école publique) ou morale (dans l'école catholique), tout en restant aux yeux même de ses partisans un objectif à atteindre, un objet à construire.

L'existence d'une « mystique communautaire » se marque sur le terrain empirique dans la tendance très majoritaire des parents de l'enquête, toutes appartenances associatives confondues, à reconnaître que les parents et les enseignants sont des partenaires « associés » dans la défense de « l'intérêt des enfants » : l'accord sur cette notion est d'autant plus large qu'elle fait appel à la subjectivité de chacun. Il existe une même tendance majoritaire à juger que les parents d'élèves se trouvent en règle générale d'accord

avec les représentants de l'institution scolaire et, dans une moindre mesure, qu'ils sont bien acceptés par les enseignants (16).

La « communauté éducative » ne relève pas, pour autant, des mêmes présupposés dans le public et le privé. Dans l'enseignement public, elle est le produit d'un partenariat, institutionnalisé par l'instauration légale d'instances représentatives qui intervient de longues années après la constitution des fédérations nationales FCPE et PEEP. Dès leur création, les associations de parents d'élèves ont souffert d'un paradoxe : le mouvement associatif se trouve dans la double impossibilité de croître et de s'implanter, sans gagner le soutien ou la bienveillance de l'institution scolaire et, notamment, du monde enseignant, d'agir et d'exercer une influence autonome, sans affirmer des intérêts parfois contraires à ceux des enseignants, eux-mêmes divisés sur les plans corporatiste et politique. Aussi la loi doit-elle gérer ce paradoxe et, en accordant finalement aux parents un rôle dans l'école, elle en limite la substance tout en lui donnant suffisamment d'importance pour que le corps enseignant se sente menacé dans son autonomie. Tant la réglementation juridique que les pratiques des acteurs impliquent un fonctionnement instrumental inégalitaire que masque l'usage consensuel de la « communauté éducative ». Les attributions des parents dans les conseils d'établissement secondaire, d'école et de classe sont limitées dans leur nature et leur étendue ; la hiérarchisation du pouvoir et de savoir – qui entend préserver la fonction enseignante et l'authenticité de la mission de l'école – consacre inévitablement des domaines réservés et engendre des malentendus.

L'enquête confirme la présence chez les parents d'opinions revendicatives sur le rôle qui leur est reconnu par les textes et l'étendue des attributions qui leur sont accordées. Les attentes le plus souvent exprimées à l'égard de l'institution scolaire touchent à l'aménagement des rythmes scolaires et à l'orientation des élèves. S'y ajoute ensuite le désir de jouir de prérogatives plus importantes dans l'animation de l'établissement et, surtout, l'élaboration de son projet. Il se trouve enfin plus d'un tiers des parents pour souhaiter intervenir dans les tâches pédagogiques, domaine réservé des enseignants s'il en est (17).

(16) 83 % des parents sont tout à fait ou plutôt d'accord avec l'idée que « parents et enseignants sont associés dans la défense de l'intérêt des enfants », 83 % encore jugent, d'après l'expérience qu'ils en ont dans l'établissement fréquenté par leurs enfants, que « les parents d'élèves et les représentants de l'établissement sont très souvent ou assez souvent d'accord », 67 % estiment que les enseignants acceptent très ou assez bien que « les parents d'élèves participent à la vie de l'établissement scolaire » (il s'agit de celui qui est fréquenté par les enfants des interviewés).

(17) Pour 56 % des parents interrogés, le rôle reconnu par les textes n'est « pas assez important » (par opposition à « suffisant »). A propos des différents « domaines d'intervention qui peuvent être ceux des parents d'élèves », les parents souhaitent avoir « des prérogatives plus importantes » (par opposition à « prérogatives suffisantes ») à concurrence de 73 % (rythmes scolaires), 61 % (orientation des élèves), 55 % (projet de l'établissement scolaire), 41 % (fonctionnement et animation de l'établissement) et 37 % (pédagogie et contenu de l'enseignement).

Trois de ces opinions forment une échelle d'attitude, que nous appellerons échelle de *revendication* d'un rôle élargi pour les parents d'élèves (18) : les rythmes scolaires, l'orientation des élèves et la pédagogie ou le contenu de l'enseignement. La composition de l'échelle traduit la volonté d'intervention des parents dans le *système* éducatif, par opposition à une intervention qui serait limitée à l'*établissement* scolaire. La revendication porte sur le principe et non le cadre de l'action parentale. Sur cette échelle les deux tiers des adhérents FCPE et PEEP obtiennent une note moyenne ou élevée (19).

Les relations avec l'institution scolaire suscitent, quant à elles, des représentations du fonctionnement de la « communauté éducative » pour le moins négatives. Deux des thèmes précédemment évoqués (accord/désaccord entre parents et représentants de l'établissement, acceptation/rejet des parents par les enseignants) constituent avec trois autres questions touchant au pouvoir des parents d'élèves de se faire entendre et d'influencer les enseignants et l'Education nationale une échelle de *critique* des relations avec l'institution scolaire (20). Son contenu souligne la continuité entre l'environnement proche que représente l'établissement fréquenté et le système scolaire saisi dans sa globalité : l'impuissance des parents d'élèves en général est d'autant plus souvent dénoncée que des situations d'exclusion relative ou de conflit peuvent être localement vécues. Plus de la moitié des parents FCPE et PEEP ont une note moyenne ou élevée sur cette échelle (21).

(18) L'analyse hiérarchique ou la construction d'échelles d'attitudes permet de vérifier l'hypothèse de l'unidimensionnalité d'un ensemble de questions retenues pour constituer une échelle, et d'ordonner de façon univoque les questions selon la fréquence des réponses dans l'échantillon et les individus selon leurs réponses à chacune des questions (CEVIPOF, Michelat, 1990, annexe 2). La méthode utilisée et le coefficient d'homogénéité (h) sont ceux de Loevinger (1948).

L'échelle de *revendication* (h = .48) comprend les items suivants : Souhaitent que les parents aient des prérogatives plus importantes (par opposition à prérogatives jugées suffisantes) dans les domaines : de la pédagogie et le contenu de l'enseignement (popularité dans l'échantillon : 37 %), de l'orientation des élèves (61 %), des rythmes scolaires (73 %).

(19) Les notes d'échelle sont généralement regroupées en notes faibles, moyennes et élevées, de manière à obtenir trois groupes les plus égaux possibles par leurs effectifs. Sur l'échelle de *revendication* 40 % de l'échantillon ont une note faible (0,1), 34 % une note moyenne (2), 27 % une note élevée (3) ; pour les parents FCPE et PEEP ces chiffres sont respectivement de 34 %, 36 % et 30 % ; 35 %, 34 % et 30 %. Pour les parents des APEL sur lesquels nous reviendrons ultérieurement, ils sont de 52 %, 30 % et 18 %.

(20) L'échelle de *critique* des relations avec l'institution scolaire (h = .50) comprend les items suivants :

Dans l'établissement scolaire que fréquente(nt) votre (vos) enfant(s) : les parents d'élèves et les représentants de l'établissement sont rarement + jamais d'accord (popularité dans l'échantillon : 12 %), les enseignants acceptent assez mal + très mal que les parents d'élèves participent à la vie de l'établissement (21 %).

Les parents d'élèves disposent d'une influence insuffisante (par opposition à suffisante) auprès : des enseignants (47 %), de l'Education nationale (75 %).

Dans l'établissement scolaire les parents ont du mal à se faire entendre : tout à fait + plutôt + plutôt pas d'accord (93 %).

(21) Dans l'ensemble de l'échantillon, 53 % ont une note faible (0,1,2), 28 % une note moyenne (3), 19 % une note élevée (4,5) ; à la FCPE, 48, 29 et 23 %, à la PEEP, 44, 35 et 22 %, aux APEL, 68 %, 21 % et 10 %.

Les entretiens explicitent ce sentiment de déception. Au-delà de la fonction de répétiteur auprès de leurs propres enfants, fonction tout à la fois légitime et imposée, les parents d'élèves s'estiment cantonnés dans les tâches subalternes et matérielles, exclus du droit à la parole collective et au mieux incompris, en fin de compte impuissants à convaincre alors même qu'ils jugent détenir une compétence parentale :

> *« Enfin en primaire c'est (rire) c'est un peu..., moi je trouve que c'est un peu une façade parce que... C'est d'ailleurs pour ça qu'on ne trouve pas assez de parents volontaires ! Parce que... d'accord on a créé des conseils d'école mais en fait on ne peut y parler que du matériel... la pédagogie, zéro ! »* (Femme, 51 ans, PEEP).

> *« Il y a aussi quelque chose qu'il ne faut pas nier et qu'il faut dire et redire, c'est notre peu..., notre peu de pouvoir face au corps enseignant au conseil de classe. Le proviseur s'adresse à nous en nous disant : "Et vous, qu'avez-vous à dire ?" Mais quand on a quelque chose..., quand il y a un litige entre un élève et un professeur..., d'abord c'est interdit de le sortir en conseil de classe »* (Femme, 45 ans, PEEP).

> *« Enfin on a l'impression qu'on nous laisse la possibilité d'avoir un certain pouvoir..., on a l'impression d'être entendu, on se réunit... Mais dans le concret, on s'aperçoit qu'en fin de compte quand on doit court-circuiter quelqu'un, ben c'est forcément nous ! (...) Parce qu'en plus on est sûrs d'être dans notre bon droit ! On revendique quelque chose au nom des enfants, au nom de l'avenir de notre pays aussi ! C'est ça aussi nos enfants ! Mais on est toujours confrontés à... à des gens qui ne vous entendent pas. Qui ne parlent pas le même langage. (...) Alors ça c'est très drôle dans l'école ou face à l'Education nationale..., à chaque fois que vous rencontrez quelqu'un, vous n'êtes jamais avec le bon interlocuteur : ils ne sont jamais concernés, c'est pas eux, c'est pas de leur faute... »* (Femme, 36 ans, FCPE).

Sans doute, le tableau du conseil de classe dressé à la fin des années soixante-dix par Patrick Boumard serait-il aujourd'hui à nuancer : les parents et les élèves s'y trouvaient d'autant plus marginalisés que les enseignants eux-mêmes apparaissaient dominés par un proviseur aux méthodes dictatoriales (Boumard, 1978). Quinze ans plus tard, traçant un portrait coloré et incisif de la « République lycéenne », un autre proviseur n'évoque-t-il pas « la montée du pouvoir des parents d'élèves » qui, dans le second degré, « se traduit par une diminution de celui des professeurs » en matière d'orientation (Guiraud et Longhi, 1992) ? Mais le pouvoir des familles prises individuellement n'est pas celui de la représentation collectivement organisée de ces familles. Que les parents puissent intervenir dans la décision d'orientation de leur enfant plus directement que par le passé n'implique pas que les élus des associations de parents d'élèves ou les parents en tant que collectif aient le sentiment d'avoir gagné une influence équivalente au sein de l'institution scolaire (même si des représentants des parents siègent dans les commissions d'appel (22)). Et moins encore qu'il y ait partage des décisions et des responsabilités entre les « partenaires » de la « communauté éducative » (23). Le pouvoir donné aux familles dans les procédures d'orientation tend plutôt à accentuer les tendances « consu-

(22) Les commissions d'appel examinent les dossiers des élèves dont l'orientation qui est retenue par l'établissement scolaire se trouve contestée par les parents.

(23) Les résultats de notre enquête attestent de l'illusion communautaire et rejoignent en cela les conclusions d'autres travaux français ou étrangers (Héraud, 1989).

méristes » au sein de l'école publique et à favoriser les « stratèges » dotés d'une compétence socio-culturelle (Duru-Bellat, Jarousse et Mingat 1993).

Qu'en est-il de l'enseignement privé ? En vertu de son « caractère propre » et de l'autonomie de fonctionnement dont elle bénéficie, l'école catholique échappe à l'obligation légale d'organiser la participation des familles dans l'institution scolaire. La « communauté éducative » est ici le produit du modèle familialiste d'éducation qui caractérise le catholicisme et son système de valeurs. Dans ce modèle, l'enfant est perçu moins comme un individu que comme un élément du groupe familial, le droit de l'enfant à l'éducation cède la place au droit de la famille à donner l'éducation de son choix : l'éducation n'est pas confiée à l'Etat mais relève de l'entière responsabilité et demeure la prérogative de la famille dont l'école est le prolongement. Le partage d'un projet éducatif commun aux institutions scolaire et familiale fonde le fonctionnement harmonieux de la « communauté éducative » et justifie la défense de l'enseignement catholique (24). A l'extrême limite, le libre choix de l'école institue celle-ci en « seconde famille » (Bonvin, 1979) :

> *« Mes enfants sont dans des établissements... dans des écoles catholiques ! Donc sur ce plan-là les associations de parents d'élèves ont un rôle de... on parle de communauté éducative, mais il y a vraiment souvent une réflexion qui se fait entre la Direction, les parents et les enseignants »* (Femme, 39 ans, APEL).

> *« Et nous on fait partie des parents qui croient à un projet éducatif, qui croient à quelque chose, bon, c'est notre religion, d'accord ! Mais on pense quand même que l'école c'est la base essentielle pour un enfant, pour se préparer à l'existence. Avec l'aide des parents ! »* (Femme, 42 ans, APEL).

Les parents APEL se montrent nettement moins « revendicateurs » quant à leurs attributions et moins « critiques » vis-à-vis des relations avec l'institution scolaire que les adhérents de la FCPE et de la PEEP (25). Sans doute la « mystique communautaire » résiste-t-elle particulièrement bien aux pressions du réel : d'abord ancrée dans une conception générale de la famille,

(*suite de la note 23*)
Les tentatives de rénovation pédagogique par l'école ouverte aux partenaires sociaux – parents, associations ou institutions caritatives, etc. – qui commencent à se mettre en place en France à la fin des années soixante, s'inscrivent aussi dans une problématique de communauté et de partenariat dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité du système scolaire : ces tentatives ne parviennent pas toujours à mobiliser les parents et, lorsqu'elles le font, paraissent soumises à l'initiative et au contrôle des enseignants (Monin, 1991). En Allemagne, en Suisse (Favre et Montandon, 1989) ou encore au Québec (Comeau et Salomon, 1991), la valorisation officielle de la coopération entre l'école et les familles se heurte à une incompréhension mutuelle et aux effets pervers de l'institutionnalisation des relations.

(24) 70 % des parents APEL (contre 23 % à la PEEP et 5 % à la FCPE) se disent favorables à une augmentation des subventions de l'Etat à l'enseignement privé (par opposition à leur suppression, leur réduction, leur maintien ou l'intégration de l'enseignement privé dans un grand service public).

(25) 18 % seulement (contre 30 % à la PEEP et à la FCPE) ont une note élevée (3) sur l'échelle de *revendication* ; 10 % (contre 23 et 22 % à la FCPE et à la PEEP) obtiennent une note élevée (4,5), 31 % (contre 52 et 57 %) une note moyenne (3) ou élevée (4,5) sur l'échelle de *critique* des relations avec l'institution scolaire.

voire de la société (Michelat et Simon, 1977), elle se trouve ensuite renforcée par le développement du « consumérisme scolaire ».

Le modèle familialiste inclut des attitudes conservatrices, d'autant plus marquées que les parents enquêtés appartiennent sans conteste à une élite engagée et idéologiquement définie, fortement intégrée à la communauté catholique (26) et distincte de la majorité des familles qui ont recours à l'enseignement privé. Quatre questions valorisant l'autorité morale de l'Eglise dans la société et la permanence de l'institution familiale traditionnelle forment une échelle de *traditionalisme catholique* sur laquelle les deux tiers des parents APEL obtiennent un score élevé (27). Parallèlement, la moitié d'entre eux affichent une attitude peu libérale en matière d'autonomie de la jeunesse, comme le souligne l'attribution, plus fréquente que chez les parents d'élèves du public, de notes faibles sur l'échelle de *reconnaissance* des droits des jeunes : celle-ci hiérarchise les opinions des personnes interrogées sur le droit d'expression et de représentation des élèves dans l'école et des jeunes appartenant à des conseils municipaux d'enfants et adolescents (28).

Fruit du modèle familialiste, la « mystique communautaire » apparaît confortée par les comportements consuméristes. L'école catholique entend

(26) Parmi les motivations avancées pour justifier le choix d'un établissement catholique pour leurs enfants, les parents enquêtés sont nombreux à mentionner celles qui relèvent explicitement de l'ordre idéologique (55 % citent en première ou seconde réponse l'éducation chrétienne ou l'enseignement des valeurs morales) à côté des motivations plus « utilitaristes » (proximité géographique, 9 % ; bon suivi des élèves, 32 % ; conscience professionnelle des enseignants, 26 %). Curieusement, les motivations qui expriment un souci de protection contre l'hétérogénéité sociale sont peu représentées (élèves du même milieu social, 2 % ; plus d'importance attachée à la discipline, 7 %) : il pourrait s'agir d'une manifestation d'auto-censure. Par ailleurs 54 % des parents APEL (contre 34 % et 13 % des parents PEEP et FCPE) sont des catholiques pratiquants : pratiquants réguliers (au moins une fois par semaine) + irréguliers (une ou deux fois par mois), par opposition aux pratiquants occasionnels (aux grandes fêtes et uniquement pour les cérémonies), non-pratiquants, sans religion et « autres ».

(27) L'échelle de *traditionalisme catholique* (h = .61) comprend les items suivants :

L'Eglise reste dans son rôle (par opposition à l'Eglise va trop loin) : lorsqu'elle condamne l'usage des préservatifs (popularité dans l'échantillon : 15 %), lorsqu'elle condamne certains films ou certains livres (45 %).

Fait plutôt confiance (par opposition à plutôt pas confiance) à l'Eglise catholique + sans réponse (69 %).

Le maintien de la famille telle qu'elle a toujours existé est la chose la plus importante de toutes : sans réponse + tout à fait + plutôt d'accord (88 %).

Sur cette échelle, 65 % des parents APEL (contre 21 % à la FCPE et 48 % à la PEEP) ont une note élevée (3,4), 7 % (contre 49 et 16 %) ont une note faible (0,1).

(28) L'échelle de *reconnaissance* des droits des jeunes (h = .56) est composée des items suivants :

A l'école, les élèves devraient se voir accorder un vrai droit d'expression (affichage, réunion, association) : tout à fait d'accord (popularité dans l'échantillon : 25 %).

La participation des délégués des élèves aux conseils de classe et d'établissement des collèges et lycées est une très bonne chose (66 %).

Les conseils municipaux d'enfants et d'adolescents sont une très bonne + plutôt une bonne chose (90 %).

Sur cette échelle, 51 % des parents APEL ont une note faible (0,1), contre 21 % à la FCPE et 38 % à la PEEP, 10 % ont une note élevée (3), contre 33 et 12 %.

servir les familles et les associer à la définition d'un projet éducatif tout en limitant leur autonomie, puisque la participation est soumise à son bon vouloir. De leur côté, les parents, parce qu'ils choisissent leur école, estiment qu'ils gardent le contrôle de l'éducation et en partagent la responsabilité, que leur choix repose sur des convictions idéologiques ou religieuses explicites ou sur l'utilisation de l'enseignement privé comme recours. En cas de conflit, la stratégie d'évitement et l'abandon de l'établissement initialement choisi l'emportent sur l'attitude revendicative (29) :

> *« Alors, ça m'est arrivé de m'opposer en CP à toute une forme d'éducation, j'ai changé mon enfant d'école ! C'est tout ! (...). Il y a forcément des écoles qui correspondent mieux à des... à ce que l'on a vécu soi-même ou ce que l'on a envie que son enfant vive ! Je pense ! Si en plus on peut choisir... la forme d'éducation qu'on veut que son enfant reçoive... c'est extraordinaire ! »* (Femme, 33 ans, APEL).

Logiques et contradictions des identités associatives

Selon notre hypothèse, les représentations de la participation des parents à l'école se trouvent au cœur de l'identité de chaque association. Pour en mieux saisir les logiques internes, nous avons construit une typologie des enquêtés, à partir du croisement de leurs positions sur l'échelle de *revendication* d'un rôle élargi pour les parents d'élèves et sur l'échelle de *critique* des relations avec l'institution scolaire. Trois groupes se distinguent. Le type 1, celui des « satisfaits », rassemble les individus qui ne sont *ni* revendicateurs *ni* critiques (27 % de l'échantillon). Les « contestataires » constituent le type 3, celui à l'inverse des parents à la fois revendicateurs *et* critiques (34 %). Le type 2, les « ambivalents », regroupe les combinaisons intermédiaires, parents non revendicateurs *mais* critiques ou revendicateurs *mais* non critiques (39 %) (30).

Si le poids du groupe intermédiaire, les « ambivalents », est sensiblement le même d'une association à l'autre, le rapport entre les types extrêmes s'inverse lorsque l'on passe de l'enseignement public où dominent les « contestataires », 39 % des parents FCPE, 42 % de la PEEP, contre 20 % de

(29) Dans le schéma interprétatif de Hirschman (1972), ce comportement correspond à la sortie *(exit)* par opposition à la prise de parole *(voice)*.

(30) Dans un premier temps, les notes d'échelle sont dichotomisées de façon à ce que, pour chacune des deux échelles utilisées, les effectifs des deux groupes dichotomisés s'approchent le plus possible : sur l'échelle de *revendication*, 39 % des parents interrogés ont alors des notes faibles (0,1) et 61 % des notes élevées (2,3) ; sur l'échelle de *critique*, 53 % ont des notes faibles (0,1,2) et 47 % des notes élevées (3,4,5). Dans un second temps, on croise les deux échelles. Les parents « satisfaits » (type 1) ont des notes faibles sur les deux échelles. Les « ambivalents » (type 2) regroupent deux catégories : ceux qui ont des notes élevées sur l'échelle de *revendication* et faibles sur l'échelle de *critique* et ceux qui ont des notes faibles sur l'échelle de *revendication* et élevées sur l'échelle de *critique*. Les « contestataires » (type 3) ont des notes élevées sur les deux échelles.

l'UNAPEL), à l'école privée où les « satisfaits » l'emportent (40 % contre 21 % à la FCPE et à la PEEP).

Public contre privé, gauche contre droite

La typologie met au jour l'existence d'un continuum d'activisme militant. Le modèle du militant traditionnel auquel renvoie, explicitement ou non, l'action des associations de parents d'élèves, repose sur un engagement idéologique global et durable. Sans négliger l'évolution actuelle des formes de participation, l'usage de la notion de militantisme permet de rétablir à côté de la raison utilitaire (Caillé, 1989) la médiation de l'histoire, des idéologies et des systèmes de valeurs individuels (31). Sur le plan empirique, deux critères interviennent dans la définition du militant. Si l'on se réfère à la conscience des intéressés, est militant quiconque se pense comme élément « actif », ce qui est le cas d'un tiers des parents enquêtés, un quart se définissant comme « militant épisodique » et un peu plus d'un tiers comme « simple adhérent ». Le second critère prend en compte un certain nombre d'activités considérées *a priori* comme signe de militance et relevant de la participation à la vie de l'association ou de l'exercice d'une ou plusieurs responsabilités. L'ensemble des questions évaluant ces critères constituent une échelle de *militantisme* (32).

(31) Pour un développement sur le militantisme, en particulier associatif, nous renvoyons aux *Cahiers du* CEVIPOF (Barthèlemy, 1994).

(32) L'échelle de *militantisme* (h = .63) est composée des items suivants :

A déjà participé à des congrès départementaux ou régionaux de l'association (popularité dans l'échantillon : 24 %).

Se considère comme militant actif par opposition à militant épisodique et simple adhérent (33 %).

Exerce (+ a exercé dans le passé) des responsabilités comme parent d'élève (71 %).

Participe aux activités de l'association locale : régulièrement + de temps en temps (79 %).

Sur cette échelle, l'ensemble de la population se distribue de façon égale entre les notes faibles (0,1), moyennes (2) et élevées (3,4) : 31 %, 32 % et 36 %. En revanche, 42 % et 40 % des parents FCPE et PEEP contre 27 % seulement à l'UNAPEL ont une note élevée et respectivement 21 %, 23 % et 50 %, une note faible. Comme on pouvait l'attendre d'une enquête postale par questionnaires auto-administrés, celle-ci a touché en priorité l'élite militante des associations de parents d'élèves : à l'UNAPEL même, où l'adhésion est le plus souvent automatique, un quart des enquêtés se révèlent néanmoins « militants ». L'élite militante s'avère aussi élite culturelle. Le portrait sociologique des personnes interrogées souligne la distance qui sépare la population de l'échantillon de l'ensemble des Français et accentue les traits qui sont caractéristiques des adhérents associatifs et des parents d'élèves en particulier : peu ou pas de chômeurs, sur-représentation considérable des professions intermédiaires (51 %, contre 21 % des parents d'élèves de l'enquête INSEE (Héran, 1988) et 19 % de la population globale (INSEE, 1990), voire supérieures (20 % dans notre enquête, 19 % dans l'enquête INSEE et 9 % dans la population globale), et des sujets au moins titulaires du baccalauréat (respectivement 68 % contre 30 % et 21 %) ; sous-représentation enfin des employés et des ouvriers (27 % contre 46 % et 53 %). Les chiffres de notre enquête sont calculés sur les répondants.

TABLEAU I. – ***Degré de militantisme des parents de chaque association selon les types de représentation de la participation***

	Notes sur l'échelle de militantisme (%)		
	–	=	+
FCPE (N = 1 261)			
Satisfaits (N = 267)	33	39	28
Ambivalents (N = 501)	22	38	39
Contestataires (N = 493)	13	36	52
PEEP (N = 632)			
Satisfaits (N = 132)	33	40	27
Ambivalents (N = 236)	29	36	35
Contestataires (N = 264)	21	31	48
APEL (N = 826)			
Satisfaits (N = 329)	57	22	21
Ambivalents (N = 335)	50	21	30
Contestataires (N = 162)	38	31	32

– (notes faibles = 0,1) ; = (notes moyennes = 2) ; + (notes élevées = 3,4).

Mesuré par les notes élevées obtenues sur cette échelle, l'activisme militant va croissant du type 1 au type 3 dans les trois associations *(Tableau I)*. L'exigence d'une participation véritable nourrit le militantisme des parents d'élèves et inversement plus ils militent plus ils souhaitent se faire entendre et se voir reconnaître une place à part entière. On mesure ici la qualité du message implicitement adressé par les enquêtés au mouvement associatif : celui-ci peut-il mobiliser les parents autrement que de façon ponctuelle sans leur donner les moyens d'une « prise de parole » collective ? La logique du militantisme qui sous-tend la typologie se révèle structurante chez les adhérents de la FCPE et de la PEEP, de loin les plus nombreux à se révéler « contestataires », « militants » et *à la fois* l'un et l'autre (33). La position de retrait des APEL sur ces deux dimensions vérifie l'antagonisme entre deux modes d'engagement associatif des parents d'élèves, l'un, au sein de l'école publique, contractualiste, revendicatif et fondé sur l'adhésion volontaire et le militantisme, l'autre, dans l'école privée catholique, de nature corporatiste et à vocation consensuelle (34).

(33) 20 % de l'ensemble des parents FCPE et PEEP, contre 6 % des parents APEL appartiennent au type des « contestataires » et obtiennent en même temps un score élevé sur l'échelle de *militantisme* (3,4).

(34) Un regard sur la signification accordée au militantisme par les parents interrogés prolonge cette observation. Parmi les enquêtés qui ont une note élevée sur l'échelle de *militantisme*, 80 % et 68 % des parents FCPE et PEEP (contre 40 % aux APEL) voient dans le parent d'élève quelqu'un « qui défend l'intérêt de tous les enfants » (par opposition à un simple parent qui « joue son rôle de parent »), ce qui n'est le cas, respectivement à la FCPE, à la PEEP et aux APEL, que de 63 %, 51 % et 33 % des parents « non-militants ». L'activisme des parents de l'école publique s'allie à une conception plus combative de l'association locale, à laquelle il revient non seulement de représenter (fonction jugée très importante à la FCPE et à la PEEP, par 89 % et 92 % des « militants » contre 75 % et 78 % des « non-militants ») et d'informer (91 %

En revanche, la logique politique sous-jacente renvoie, elle, à une opposition idéologique au sein de l'école publique entre FCPE et PEEP. Si l'on passe des parents d'élèves « satisfaits » aux « contestataires », on voit s'élever parmi les adhérents de la FCPE le pourcentage des enquêtés qui se situent à gauche sur l'axe gauche-droite ou de ceux qui se disent proches des Partis socialiste et communiste ; parmi les adhérents de la PEEP, progresse à l'inverse la part relative des parents qui se situent à droite ou au centre droit ou de ceux qui affirment une préférence pour le Parti républicain et le RPR (35). L'appartenance au type « contestataire » agit comme facteur révélateur de la socialisation politique des parents d'élèves, laquelle se joue à gauche au sein de la FCPE, fédération laïque, et à droite au sein de la PEEP, fédération modérée (36).

Dans le cas de la FCPE, la proximité idéologique des parents à la gauche s'accompagne d'une forte cohésion politique de l'engagement associatif qui se marque dans la fréquence croissante des réponses « politiques » du type 1 (« satisfaits ») au type 3 (« contestataires »), avec plus d'ampleur qu'à la PEEP et quel que soit le critère retenu : échelle d'acceptation des modes de l'action politique (37), reconnaissance du caractère politique des problèmes de l'école, valorisation des finalités politiques de l'adhésion à

(*suite de la note 34*)
des « militants » dans les deux associations contre 87 % et 80 % des « non-militants » respectivement à la FCPE et à la PEEP) mais encore de mobiliser les parents (49 % et 41 % contre 21 % et 20 %) et de les former (44 % et 41 % contre 21 % et 16 %) ; l'activisme au sein de l'école catholique conduit en revanche à une représentation plus fonctionnelle du rôle de l'APEL, volontiers chargée de l'animation de l'établissement scolaire (fonction jugée très importante par 53 % des « militants » des APEL contre 32 % des « non-militants ») et notamment de la catéchèse (52 % contre 21 %).

(35) Nous avons utilisé un axe gauche-droite en 7 positions et regroupé les positions 1 et 2 en « gauche » et 6 et 7 en « droite », la position 3 étant dénommée « centre gauche », la position 4 « centre » et la position 5 « centre droit ». A la FCPE, se placent à gauche 39 % des « satisfaits », 46 % des « ambivalents » et 51 % des « contestataires » ; se disent proches des Partis communiste et socialiste respectivement 52 %, 58 % et 64 %. A la PEEP, se situent au centre droit ou à droite 38 % des « satisfaits », 47 % des « ambivalents » et 52 % des « contestataires » ; se déclarent proches du Parti républicain et du RPR respectivement 23 %, 32 % et 43 %.

(36) Dans leur grande majorité, les parents FCPE de l'enquête se situent à gauche de l'échiquier politique, ceux de la PEEP et des APEL à droite ou au centre. Sur l'axe gauche-droite, 47 % des parents FCPE se placent à gauche, 32 % au centre gauche et 11 % au centre, 18 % des parents PEEP et 22 % des parents APEL à droite, 29 % et 29 % au centre droit, 29 % et 26 % au centre. Par ailleurs, 53 % des enquêtés de la FCPE, mais un dixième seulement des autres parents, se déclarent proches du Parti socialiste ou du Mouvement des radicaux de gauche, et les proportions s'inversent si l'on considère la proximité avec le RPR ou l'UDF (6 % contre 48 %). De plus, 11 % des parents FCPE, mais aucun des autres, se disent proches du Parti communiste ou de l'extrême gauche.

(37) L'échelle *d'acceptation* des modes de l'action politique ($h = .75$) est ainsi composée :

Pour vous faire entendre comme parent d'élève, avez-vous déjà eu l'occasion d'utiliser l'un des moyens suivants : occuper l'établissement scolaire ou un autre bâtiment administratif : plusieurs fois (popularité dans l'échantillon, 5 %), participer à des manifestations dans la rue : plusieurs fois (20 %), signer une pétition : plusieurs fois (36 %), intervenir auprès de l'administration de l'Education nationale (inspection départementale,

une association de parents et de l'engagement politique (38) *(Tableau II)*. Dans le cas de la PEEP, les déterminismes socio-culturels, sans être décisifs, pèsent sur la structure des types alors qu'ils ne jouent aucun rôle à la FCPE : les « contestataires » sont plus souvent membres des catégories

TABLEAU II. – ***Réponses « politiques » des parents FCPE et PEEP selon les types de représentations de la participation***

	FCPE			PEEP		
Réponses politiques	Satisfaits (N = 267) %	Ambivalents (N = 501) %	Contestataires (N = 493) %	Satisfaits (N = 132) %	Ambivalents (N = 236) %	Contestataires (N = 264) %
Echelle d'acceptation des modes de l'action politique : notes élevées	18	27	32	3	5	5
Les problèmes de l'école ont toujours une dimension politique : tout à fait d'accord	25	37	42	16	25	29
Principale raison de votre adhésion à une APE : essayer de changer les choses dans l'école	36	51	58	28	39	46
Un engagement politique des parents peut rendre plus efficace l'action des APE : oui	15	26	30	9	9	14

Notes élevées sur l'échelle d'acceptation des modes de l'action politique : 3 et 4.

(suite de la note 37)
académique) : sans réponse + plusieurs fois + une ou deux fois (41 %), intervenir auprès des collectivités locales : sans réponse + plusieurs fois + une ou deux fois + serait prêt à le faire (97 %).

Dans l'ensemble de l'échantillon 17 % des parents ont une note élevée (notes 3 et 4), 22 % une note moyenne (2), 61 % une note faible (0 et 1).

(38) Les questions utilisées et les réponses en pourcentage de l'ensemble de l'échantillon sont les suivantes :

Les problèmes de l'école ont toujours une dimension politique. Etes-vous tout à fait d'accord (30 %), plutôt (41 %), plutôt pas (20 %), pas d'accord du tout (7 %).

Quelle est la principale raison de votre adhésion à une association de parents d'élèves : rencontrer des gens qui partagent les mêmes idées que vous sur la société (3 %), essayer de changer les choses dans l'école (47 %), rencontrer des parents qui ont les mêmes préoccupations scolaires que vous (41 %).

Avec laquelle de ces deux propositions seriez-vous le plus d'accord : un engagement politique des parents peut rendre plus efficace l'action des associations de parents d'élèves (19 %), l'engagement des parents dans une association de parents d'élèves se suffit à lui-même (77 %).

intermédiaires ou supérieures, bacheliers ou titulaires d'un diplôme universitaire, que les « satisfaits » (39).

L'un des fondements de l'opposition PEEP-FCPE réside dans les attitudes adoptées vis-à-vis du monde enseignant et de la laïcité.

Une brève incursion dans l'histoire rappelle l'homogénéité entre la culture enseignante et les valeurs de la FCPE, organisation créée par le Syndicat national des instituteurs et constamment intégrée, y compris après son émancipation de la tutelle des maîtres, au monde laïque. De l'élaboration du projet de gestion tripartite du service public de l'éducation (Bouchareissas et Cornec, 1982) à l'échec historique du SPULEN (40) en 1984, des années soixante-dix aux années quatre-vingt-dix, l'évolution du recrutement et du discours, les difficultés et les conflits internes de la FCPE font largement écho à des phénomènes similaires qui affectent la « forteresse enseignante », le réseau laïque et la gauche dans son ensemble (Aubert *et al.*, 1985 ; Rey et Subileau, 1991) : apport des catholiques de gauche, luttes politiques pour le contrôle de l'organisation entre socialistes (majoritaires au plan national) et communistes, processus de recomposition et reflux du militantisme, tentatives de redéfinition d'une laïcité « ouverte », « nouvelle » ou « moderne » (FCPE, 1985 ; Cercle Condorcet, 1989). La sociologie des adhérents de la FCPE montre enfin que la part des enseignants a toujours été très importante, d'autant plus que l'on s'élève dans la hiérarchie de l'organisation et que l'on remonte dans le passé (41).

Plus de la moitié des parents FCPE de l'enquête partagent de fortes convictions laïques. L'échelle de *laïcité* ordonne des opinions relatives à l'école et colorées d'anticléricalisme, et d'autres plus générales : elle se définit par l'hostilité aux subventions de l'Etat à l'enseignement privé, l'opposition à l'aumônerie dans l'école publique et à l'aménagement de la semaine scolaire en fonction du catéchisme, le refus de considérer la laïcité comme un combat dépassé ou une idéologie à combattre, la reconnaissance enfin du caractère actuel de la laïcité (42). Cette dimension

(39) 32 % des « satisfaits » contre 47 % des « contestataires » sont membres des catégories supérieures ou intermédiaires, 14 % contre 21 % sont bacheliers, 19 % contre 29 % titulaires d'un diplôme universitaire supérieur au premier cycle.

(40) Service Public Unifié et Laïque de l'Education Nationale.

(41) Serge Honoré (1985) estime le pourcentage d'enseignants, chez les militants FCPE de l'Académie de Lyon vers 1980, à 25 %. Il serait à la même époque de 34 % parmi les lecteurs de la *Revue des parents, Pour l'Enfant, vers l'Homme* (qui ne s'identifient pas exactement aux adhérents). Michel Vernus (1987) le situe, à partir de 1970 et avec une tendance à la baisse, entre 15 et 20 % (au niveau des instances dirigeantes et du Congrès). Il est dans notre enquête de 25 % (15 % d'instituteurs, 10 % de professeurs, pourcentage calculé sur les répondants).

(42) L'échelle de *laïcité* construite (h = .52) se trouve proche de la dimension définie par H. Rey et F. Subileau chez les militants socialistes (1991). Elle est composée des items suivants :

Seriez-vous favorable à ces propositions :

Qu'un temps soit réservé à l'instruction religieuse dans l'organisation de la semaine scolaire : pas favorable du tout (popularité dans l'échantillon : 15 %).

Qu'un enseignement religieux soit dispensé dans les établissements publics par les

représente, dans la continuité l'une de l'autre, la *laïcité de combat* qui repose sur la séparation stricte de la religion et de l'Etat et la *laïcité-neutralité* qui implique la neutralité de l'Etat et le respect de toutes les croyances (Barbier, 1993) (43). Elle apparaît bien comme le marqueur du système de valeurs de la gauche républicaine, auquel adhère la FCPE, et simultanément le symbole d'une idéologie que les autres parents d'élèves refusent d'autant plus nettement qu'ils s'intègrent dans l'univers de la droite catholique : sur les notes élevées de l'échelle de laïcité, 32 points de pourcentage séparent la FCPE de la PEEP et 44 points la première des APEL.

La culture et l'histoire de la PEEP s'inscrivent, à l'opposé de la FCPE, dans une mouvance anticommuniste et hostile aux valeurs de la fonction publique. Née de la résistance de l'institution scolaire à des demandes de participation, la Fédération originelle (Fédération des Lycées et Collèges) rassemble les parents de l'enseignement secondaire sur la base de l'autonomie des associations (et, par la suite, de l'hostilité à l'influence du syndicalisme enseignant sur l'administration), la primauté de la famille (l'institution scolaire se trouvant à son service pour dispenser l'instruction aux enfants) et l'indépendance politique et religieuse (qui marque à la fois le refus de la tutelle de l'Eglise et la méfiance envers l'école du peuple et les valeurs égalitaires). Autant de principes qui érigent les enseignants en adversaires plutôt qu'en alliés et s'opposent à leurs conceptions syndicales, pédagogiques et philosophiques (44) : le monde enseignant a été un élément déterminant dans la formation de la fonction publique et la lutte pour l'établissement d'un monopole de l'Etat dans le domaine édu-

(*suite de la note 42*)
services d'aumônerie : pas favorable du tout (18 %).

En ce qui concerne le système éducatif, préfère :

— La suppression des subventions de l'Etat à l'enseignement privé (par opposition au maintien, à l'augmentation des subventions, à l'intégration de l'enseignement privé) (23 %).

— La laïcité est un combat qui a eu sa raison d'être mais qui est aujourd'hui dépassé : pas d'accord du tout (28 %).

— La laïcité est une idéologie qui doit être combattue : pas d'accord du tout (55 %).

— La laïcité est une valeur fondamentale toujours actuelle : tout à fait + assez d'accord (69 %).

Sur cette échelle, 32 % des parents de l'échantillon obtiennent une note élevée (3 à 6), 23 % une note moyenne (2), 45 % une note faible (0,1) ; ces chiffres sont respectivement de 53 %, 23 % et 24 % à la FCPE, 21 %, 26 % et 53 % à la PEEP, 9 %, 21 % et 70 % à l'UNAPEL.

(43) Selon Maurice Barbier la seconde acception annoncerait, en une troisième étape, une nouvelle laïcité que certains se proposent aujourd'hui de redéfinir : la *laïcité-liberté* ou encore la laïcité-tolérance, qui non seulement accepte l'existence d'un enseignement catholique subventionné par l'Etat mais surtout valorise le droit à la différence et à son expression dans l'espace public, comme le montrent les débats sur le voile islamique en 1989 (Le Goff, 1990) et aujourd'hui encore.

(44) Si les parents de la FLC, puis de la PEEP, ont partagé les valeurs politiques de certaines organisations enseignantes, conservatrices ou modérées, comme la Société des Agrégés ou le Syndicat national autonome des lycées et collèges, ils se sont surtout démarqués des enseignants en raison de leur appartenance majoritaire à la culture de la gauche républicaine.

catif, et le syndicalisme, de tendance radicale, socialiste ou communiste, s'est posé comme un agent émancipateur de la classe ouvrière. Parmi les adhérents de la PEEP, la proportion des enseignants est d'ailleurs peu élevée, même si, en vertu de la logique sociale et culturelle de l'engagement associatif, elle dépasse la part qu'ils représentent dans la population globale (45).

Dans notre enquête, un certain nombre d'énoncés s'attachant à l'image des enseignants pris dans leur globalité permettent de tester les opinions des parents d'élèves à l'égard de ces derniers. Des réactions négatives s'observent, qui ne visent pas directement leurs compétences professionnelles : dans leur immense majorité les parents font confiance à l'école, aux maîtres et aux professeurs de leurs enfants (46). Les deux échelles d'attitudes distinctes mais complémentaires qui ont été définies intéressent, l'une, le statut et les qualités morales, l'autre, les comportements sociaux et politiques des enseignants. La première, l'échelle de *non-bienveillance*, se compose de cinq opinions qui dénient à ces derniers dévouement ou mérite, dénoncent leur qualité de « privilègiés » et leur refusent des salaires plus élevés (47). L'échelle d'*hostilité* hiérarchise des jugements négatifs sur leur trop forte politisation, leur corporatisme, leur faible penchant pour l'innovation et leur éloignement des réalités de la société (48).

(45) La PEEP déclare ne comporter qu'environ 5 % d'enseignants parmi ses adhérents (8 % au Comité fédéral) en 1986 (*Monde de l'éducation*, n° 132, nov. 1986). Serge Honoré pour sa part avance le chiffre de 12 % (Honoré, 1985). Dans l'enquête, le pourcentage d'enseignants est de 18 % parmi les parents de la PEEP (9 % d'instituteurs, 9 % de professeurs) et de 20 % chez les adhérents APEL (11 % d'instituteurs, 9 % de professeurs), pourcentages calculés sur les répondants.

(46) 86 % des parents font plutôt confiance à l'école (par opposition à plutôt pas confiance), 86 % sont tout à fait ou plutôt satisfaits (18 % tout à fait) des enseignants de leurs enfants.

(47) L'échelle de *non-bienveillance* à l'égard du statut et des qualités morales des enseignants (h = .43) est composée des items suivants :

L'adjectif « dévoué » s'applique plutôt mal + très mal aux enseignants (popularité dans l'échantillon : 20 %).

Les enseignants ont du mérite d'exercer un métier difficile : plutôt d'accord + plutôt pas d'accord + pas d'accord du tout (54 %).

Compte tenu de la fonction qu'ils occupent dans la société, les enseignants sont plutôt mal payés : plutôt d'accord + plutôt pas d'accord + pas d'accord du tout (66 %).

Le nombre de jours de vacances dont disposent les enseignants n'est pas justifié : sans réponse + tout à fait d'accord + plutôt d'accord + plutôt pas d'accord (81 %).

L'adjectif « privilégié » s'applique aux enseignants : sans réponse + très bien + assez bien + plutôt mal (87 %).

Dans l'ensemble de l'échantillon, 32 % ont une note faible (0,1,2), 25 % une note moyenne (3), 44 % une note élevée (4,5).

(48) L'échelle d'*hostilité* aux comportements politiques et sociaux des enseignants (h = .53) comprend les items suivants :

D'une façon générale les adjectifs suivants s'appliquent aux enseignants : coupés de la société : très bien (popularité dans l'échantillon : 12 %), trop politisés : très bien + assez bien (44 %), peu innovateurs : très bien + assez bien + plutôt mal (83 %), corporatistes : très bien + assez bien + plutôt mal (84 %).

Dans l'ensemble de l'échantillon, 18 % ont une note faible (0,1), 39 % une note moyenne (2), 43 % une note élevée (3,4).

La distribution des notes d'échelles oppose sans équivoque les parents d'élèves PEEP aux autres. Ils sont de loin les plus nombreux à considérer sans bienveillance le statut et les qualités morales des enseignants et, surtout, à juger leurs comportements avec hostilité : sur cette dernière dimension à forte connotation politique, un écart de 30 points de pourcentage isole la fédération modérée de ses concurrentes (49). Les enquêtés qui sont eux-mêmes professeurs ou instituteurs se révèlent sans surprise moins critiques que les non-enseignants, notamment à l'égard des caractéristiques statutaires de la profession. Mais la distance idéologique qui sépare les parents PEEP du monde enseignant de l'école publique, et dont procèdent leurs positions tranchées, l'emporte sans conteste sur la solidarité et le vécu professionnels *(Tableau III)*.

Par ailleurs, chez tous les parents, mais à des degrés différents selon qu'ils appartiennent ou non au corps enseignant et adhèrent à telle ou telle des trois associations, les attitudes critiques à l'égard des enseignants se renforcent lorsque l'on passe du type 1 (« satisfaits ») au type 3 (« contes-

TABLEAU III. – ***Attitudes « anti-enseignants » des parents de chaque association selon leur appartenance ou non à la catégorie des enseignants***

	FCPE		PEEP		APEL	
Attitudes « anti-enseignants »	Enseignants (N = 281) %	Non-enseignants (N = 860) %	Enseignants (N = 90) %	Non-enseignants (N = 431) %	Enseignants (N = 131) %	Non-enseignants (N = 574) %
Echelle de non-bienveillance à l'égard du statut et des qualités morales des enseignants notes élevées	23	46	40	57	18	46
Echelle d'hostilité à l'égard des comportements politiques et sociaux des enseignants notes élevées	24	37	63	71	33	42

Echelle de non-bienveillance, notes élevées : 4 et 5.
Echelle d'hostilité, notes élevées : 3 et 4.

(49) Sur l'échelle de *non-bienveillance*, 35 % des parents FCPE ont une note faible, 24 % une note moyenne, 41 % une note élevée ; ces pourcentages sont respectivement à la PEEP de 25 %, 22 % et 53 %, à l'UNAPEL de 31 %, 28 % et 40 %. De même, sur l'échelle d'*hostilité*, 15 % des parents FCPE ont une note faible, 51 % une note moyenne et 34 % une note élevée : ces pourcentages sont respectivement de 13 %, 19 % et 68 % à la PEEP, de 27 %, 35 % et 38 % à l'UNAPEL.

tataires »). La typologie des représentations de la participation dans l'école repose ainsi sur le développement d'une logique « anti-enseignants », qui révèle les profondes contradictions du mouvement des parents d'élèves.

La FCPE : entre laïcité et contestation des enseignants

L'appartenance des parents FCPE à la gauche laïque est en partie le fruit de la collaboration organique initiale qui s'est instaurée entre parents et maîtres au moment de la création de la Fédération. Au cours des années soixante-dix, celle-ci a dû mettre en œuvre une transition difficile vers « l'équipe éducative » qui implique, elle, une volonté d'autonomie des parents désireux de prendre part à la gestion de la communauté scolaire. Si les enquêtés témoignent d'une adhésion majoritaire – qui s'est maintenue avec le temps – à la gauche, à la laïcité et aux valeurs proches de la culture des enseignants, le développement de représentations « contestataires » de la participation met au jour deux types de conflit internes à l'organisation.

Un conflit entre les parents enseignants et non enseignants d'abord. Qu'il s'agisse de non-bienveillance à l'égard du statut et des qualités morales des enseignants ou d'hostilité envers leurs comportements, les attitudes « anti-enseignants » mesurées par ces deux échelles apparaissent plus marquées chez les parents non enseignants et, chez ceux-là surtout, elle se renforcent du type 1 (« satisfaits ») au type 3 (« contestataires ») *(Tableau IV)*. La relation entre types et attitudes « anti-enseignants » s'observe à la PEEP indifféremment parmi les parents enseignants et non enseignants et l'écart entre ces deux groupes est moindre qu'à la FCPE (15 points à la PEEP contre 30 à la FCPE, par exemple, entre les pourcentages de notes élevées obtenues sur l'échelle de *non-bienveillance* par les « contestataires » enseignants et non enseignants).

Un second conflit oppose, à la FCPE, la gauche et le centre auquel il faut joindre le centre droit et la droite très minoritaires. La proportion des enquêtés qui attestent d'une attitude « anti-enseignants », mesurée par l'une ou l'autre des deux échelles, augmente régulièrement avec le classement des parents au centre gauche, au centre puis au centre droit ; elle s'élève également chez les sympathisants du Parti socialiste qui se distinguent ainsi des parents proches du Parti communiste (50). Ici encore, les scores élevés sur les deux dimensions de *non-bienveillance* et d'*hostilité* à l'égard des enseignants progressent du type « satisfait » au type « contestataire » et ce

(50) Le pourcentage de parents FCPE qui ont une note élevée sur l'échelle de *non-bienveillance* à l'égard du statut et des qualités morales des enseignants, passe de 35 % parmi ceux qui se situent à gauche à 57 % chez ceux qui se placent au centre droit et à droite – regroupés en une seule catégorie – (22 points d'écart) ; celui des parents qui affichent un score élevé sur l'échelle d'*hostilité* aux comportements des enseignants passe, lui, de 27 % à 46 % (19 points d'écart). Sur ces deux échelles, 26 % et 19 %

TABLEAU IV. – ***Attitudes « anti-enseignants » des parents FCPE et PEEP, selon leur appartenance ou non à la catégorie des enseignants et les types de représentations de la participation***

Attitudes « anti-enseignants »	Enseignants			Non-enseignants		
	Satisfaits %	Ambivalents %	Contestataires %	Satisfaits %	Ambivalents %	Contestataires %
FCPE						
Echelle de non-bienveillance, notes élevées	19	29	20	35	46	50
Echelle d'hostilité notes élevées	21	24	27	25	39	40
PEEP*						
Echelle de non-bienveillance, notes élevées	27	42	47	49	54	62
Echelle d'hostilité notes élevées	32	61	88	47	70	80

Echelle de non-bienveillance à l'égard du statut et des qualités morales des enseignants, notes élevées : 4 et 5.
Echelle d'hostilité aux comportements politiques et sociaux des enseignants, notes élevées : 3 et 4.
** Effectifs faibles chez les enseignants de la PEEP (N = 90).*

dans chacune des catégories politiques, de la gauche au centre droit : les effets des deux variables – typologie des représentations de la participation et position sur l'axe gauche-droite – s'ajoutent et consolident les réactions « anti-enseignants » *(Tableau V)*.

Le désir de se voir reconnaître un pouvoir dans l'école, désir maximal chez les parents « contestataires », éclaire et exacerbe les oppositions au sein de la FCPE entre les parents enseignants et les autres, entre la gauche et le centre/centre droit (51) ; il conduit aussi les parents d'élèves proches de la gauche, plus nombreux parmi les « contestataires » que parmi les « satisfaits », à entrer de fait dans une logique « anti-enseignants » qui n'est

(suite de la note 50)
des parents proches du Parti communiste ont une note élevée contre respectivement 42 % et 34 % de ceux qui sont proches du Parti socialiste (16 et 15 points d'écart).

Chez les parents PEEP, la relation entre attitudes « anti-enseignants » et positions politiques apparaît sous une forme atténuée avec l'axe gauche-droite uniquement : sur les deux échelles respectives 45 % et 61 % des parents qui se situent à gauche ou au centre gauche – catégories regroupées – ont une note élevée, contre 58 % et 71 % de ceux qui se placent à droite (13 et 10 points d'écart).

(51) Il convient de noter que si la quasi-totalité des sympathisants du Parti communiste (90 %) se situent à gauche sur l'axe gauche-droite, 51 % seulement des sympathisants du Parti socialiste s'y retrouvent (ils se placent au centre gauche dans la proportion de 40 %, au centre et centre droit pour 8 % d'entre eux).

TABLEAU V. – ***Attitudes « anti-enseignants » des parents FCPE et PEEP selon leur position sur l'axe gauche-droite et les types de représentations de la participation****

FCPE	Gauche (N = 586)		Centre gauche (N = 398)		Centre + Centre droit, Droite (N = 233)	
Attitudes « anti-enseignants »	Satisfaits %	Contestataires %	Satisfaits %	Contestataires %	Satisfaits %	Contestataires %
Echelle de non-bienveillance notes élevées	23	38	27	51	46	65
Echelle d'hostilité notes élevées	17	30	26	44	31	51

PEEP	Gauche + Centre gauche (N = 106)		Centre (N = 182)		Centre droit (N = 186)		Droite (N = 114)	
Attitudes « anti-enseignants »	Satisfaits %	Contestataires %	Satisfaits %	Contestataires %	Satisfaits %	Contestataires %	Satisfaits %	Contestataires %
Echelle de non-bienveillance notes élevées	33	53	58	56	43	60	35	66
Echelle d'hostilité notes élevées	37	85	37	78	61	86	39	78

Echelle de non-bienveillance à l'égard du statut et des qualités morales des enseignants, notes élevées : 4 et 5.
Echelle d'hostilité aux comportements politiques et sociaux des enseignants, notes élevées : 3 et 4.
Sur l'axe gauche-droite en 7 positions, 1 + 2 = gauche, 3 = centre gauche, 4 = centre, 5 = centre droit, 6 + 7 = droite.
** Pour simplifier la lecture, nous n'avons fait figurer que les deux types extrêmes : satisfaits et contestataires.*

pas la leur. Cette contradiction fondamentale laisse supposer, au niveau des conseils locaux comme à celui de la fédération nationale, la présence d'obstacles à la mise en œuvre, dans le respect de « l'alliance » politique avec le monde enseignant, de l'autonomie parentale ; elle explique que le discours officiel insiste sur les responsabilités des pouvoirs publics dans les insuffisances de la participation (52) ; peut-être contribue-t-elle enfin à la désaffection des parents pour le mouvement associatif.

(52) « La loi d'orientation de 1989 reconnaît les parents comme co-éducateurs, cependant l'Etat ne leur permet pas d'exercer pleinement leur rôle ». Voir l'éditorial du secrétaire général Jacques Henrard (FCPE, 1994).

Historiquement mobilisateur, le projet laïque des parents d'élèves FCPE lui-même ne serait-il pas fragilisé par le développement des représentations « contestataires » de la participation ? Avec l'établissement de l'obligation scolaire, les limites imposées aux droits de la famille par l'Etat républicain, au profit des droits de l'enfant, soustraient l'élève à la société civile – et d'une certaine façon refusent à ses parents l'entrée dans l'école – pour satisfaire aux objectifs de la « laïcité scolaire » : l'instruire et lui permettre de conquérir son autonomie (Kintzler, 1991). On observe dans notre enquête que l'attitude laïque mesurée par l'échelle de laïcité se révèle d'abord politiquement déterminée, c'est-à-dire corrélée à la position des enquêtés à gauche ; en revanche, la corrélation avec les représentations « contestataires » (53) est faible. Comme si la revendication de pouvoir des parents dans l'école tendait à se heurter à la laïcité en favorisant un certain « retour » des droits de la famille.

La PEEP : entre refus du politique et mobilisation « anti-enseignants »

Depuis la fin des années soixante, la PEEP a évolué vers des positions à la fois plus critiques vis-à-vis du pouvoir en place, quel qu'il soit, et plus ouvertes aux enseignants. Les parents enquêtés n'en témoignent pas moins du poids du passé et donnent à voir un décalage considérable entre les positions défendues par la fédération et les logiques en œuvre dans les représentations des adhérents. Ce décalage concourt sans doute à l'incapacité relative de la fédération à transmettre un message clair aux associations locales. Politiquement prudente, la première est soucieuse de préserver son statut de « partenaire du système éducatif » tandis que les secondes sont confrontées à la réalité scolaire et à la nécessité de rester en harmonie avec la structure dirigeante (54).

Au partenariat et au dialogue avec l'institution scolaire, symboles de la participation réclamée, il faut bien opposer les attitudes « anti-enseignants » que plus de la moitié des parents PEEP partagent sous leur forme la plus radicale (55). La non-bienveillance envers les qualités morales et le statut des enseignants et, surtout, l'hostilité à leurs comportements politiques et sociaux progressent avec les représentations « contestataires » de la participation plus encore qu'avec l'appartenance aux catégories non enseignantes *(Tableau IV)* ou le classement au centre droit et à droite (56)

(53) Le coefficient d'association *gamma* est de .47 entre les notes sur l'échelle de laïcité et les positions sur l'axe gauche-droite (en quatre groupes, hormis les sans réponses), il est de .14 entre l'échelle de *laïcité* et la typologie.

(54) Les difficultés rencontrées sont niées (« Les difficultés ne sont-elles pas en elles-mêmes la preuve d'un dialogue authentique et constructif ? », PEEP, 1994) et les associations locales renvoyées au « terrain » (PEEP, 1993).

(55) 53 % des parents PEEP ont une note élevée sur l'échelle de *non-bienveillance* à l'égard du statut et des qualités morales des enseignants et 68 % sur l'échelle d'*hostilité* aux comportements politiques et sociaux.

(56) Avec une exception que nous n'expliquons pas et qui concerne les notes élevées sur l'échelle de *non-bienveillance* des parents situés au centre (voir Tableau V).

(Tableau V). C'est bien d'une logique politique qu'il s'agit : la corrélation (57) entre la typologie et l'échelle d'*hostilité*, maximale chez les parents PEEP, traduit l'antagonisme de deux systèmes de valeurs, celui du monde enseignant et celui de l'idéologie conservatrice dont relèvent la valorisation des droits de la famille et le refus du syndicalisme.

L'homogénéité des affinités idéologiques de la grande majorité des parents dément le dogme de la neutralité politique et la volonté de diversité proclamés par la fédération : ils se situent en aussi grand nombre que les parents de l'école catholique à droite et au centre. Le choix revendiqué de l'apolitisme par la PEEP – alors que la FCPE et l'UNAPEL acceptent d'agir en politique – n'est pas étranger au flou de sa doctrine officielle à l'égard de la laïcité. Mais de fait, la primauté de la famille, thème fondateur de la PEEP, et le souci de se démarquer d'une culture ancrée à gauche conduisent à un rapprochement des opinions des parents de la PEEP et des APEL. Les uns et les autres se montrent peu laïques et acceptent le dualisme scolaire (58). Quitte à modifier ses statuts, la fédération serait prête, du reste, à s'implanter dans l'enseignement privé (59).

Les APEL : entre « consensualisme » et militantisme traditionaliste

La singularité du système d'attitudes des parents PEEP réside dans le principe structurant de l'hostilité au corps enseignant ; elle résulte de leur appartenance à l'*école publique*. Les parents des APEL, eux, en dépit de leur adhésion aux valeurs de la droite, se montrent beaucoup moins critiques envers les enseignants, en réalité ni plus ni moins qu'à la FCPE *(Tableau III)*. Sans doute les jugements qu'ils portent sur leurs qualités morales et leurs comportements s'adressent-ils pour partie aux maîtres de l'*école catholique*, appréciés pour leur plus grande ouverture aux parents d'élèves (60), appréciés encore pour leur motivation, leur sérieux et leur faible penchant pour la grève, comme le soulignent plusieurs de nos entretiens. L'exercice de la liberté syndicale dans l'enseignement catholique connaît des conditions restrictives et la double tutelle du diocèse et de

(57) Le coefficient d'association *gamma* entre la typologie et l'échelle d'*hostilité* aux comportements des enseignants est de .47 à la PEEP (contre .22 à la FCPE). Entre l'échelle de *non-bienveillance* et la typologie, il n'est que de .17 dans les deux associations.

(58) Au sein de l'école publique le libre choix de l'école est légitimé dans une plus grande proportion à la PEEP : 31 % des parents contre 16 % à la FCPE se disent favorables à la « suppression de la carte scolaire » plutôt qu'à « l'extension des expériences de désectorisation » (56 % contre 62 %), au « maintien de la situation actuelle » (10 % contre 15 %) ou à la « suppression des expériences de désectorisation » (3 % contre 7 %).

(59) D'après les déclarations de son président, Jean-Pierre Bocquet, au *Monde* (16-17 janvier 1994).

(60) Interrogés sur l'acceptation des parents d'élèves par les enseignants en général, dans l'enseignement public d'une part, l'enseignement privé de l'autre, 47 % des enquêtés des APEL dans le premier cas, 84 % dans le second, estiment que les parents sont bien acceptés (réponses très bien + bien).

l'établissement qui pèse sur les enseignants (61) s'ajoute à celle de l'autorité publique : tout se passe comme si la situation qui est faite à ces derniers leur conférait une image favorable et rassurante, en accord avec le paysage idéologique conservateur qui caractérise une majorité des parents d'élèves APEL. C'est bien le clivage gauche-droite qui structure les opinions des parents d'élèves sur le syndicalisme : deux fois plus de parents PEEP et APEL que d'adhérents FCPE se refusent à exprimer une affinité avec un syndicat d'enseignants quel qu'il soit. Et parmi ceux qui le font, les syndicats proches des partis de gauche viennent en tête à la FCPE, les autres, à la PEEP et aux APEL (62).

On retrouve chez les enquêtés des APEL une relation positive entre la typologie des représentations de la participation et les attitudes « anti-enseignants » mesurées par les deux échelles. Plus prononcée parmi les parents qui se situent le plus à droite, l'hostilité aux comportements politiques et sociaux des enseignants augmente chez les « contestataires » par opposition aux « satisfaits » (63). Mais ceux-ci sont deux fois plus nombreux que ceux-là et, surtout, la typologie des représentations échappe à toute logique politique, religieuse ou culturelle (64). Dans l'école catholique, la « mystique communautaire » prévaut, aux dépens de la « contestation » parentale.

En revanche, le mode « militant », lui aussi minoritaire dans l'échantillon APEL, définit les contours d'un sous-groupe relativement structuré. En effet, la situation des parents sur l'échelle de *militantisme* constitue de façon plus ou moins nette, selon les variables, un indicateur socio-politique et religieux. Les « militants » (qui obtiennent une note élevée sur cette échelle) se déclarent plus volontiers proches de la droite et se disent deux fois plus souvent catholiques pratiquants réguliers et membres d'une association religieuse que les simples adhérents (qui ont une note faible sur l'échelle). Ils bénéficient d'un niveau scolaire supérieur et reconnaissent pour les avoir utilisés en plus grand nombre les instruments du répertoire de l'action politique *(Tableau VI)*.

(61) Pour une lecture « militante » de ces conditions et de ces formes, se reporter à l'ouvrage (1985) du SNUDEP-FEN (Syndicat national pour l'unification du service public d'éducation et pour la défense des personnels de l'enseignement privé, créé en mai 1983).

(62) 53 % des parents à la PEEP et 50 % aux APEL, contre 26 % à la FCPE, ne se disent proches d'aucun syndicat, 13 % et 6 % des premiers, 9 % et 15 % des seconds se disent proches respectivement de FO et du SNEC-CFTC, 25 %, 19 % et 9 % des derniers portent leur choix respectivement sur le SGEN-CFDT, la FEN (SNI et SNES) et la CGT.

(63) Le pourcentage de notes élevées sur l'échelle d'*hostilité* passe, du type 1 (« satisfaits ») au type 3 (« contestataires »), de 27 % à 39 % chez les parents situés à gauche et au centre gauche, de 43 % à 56 % chez ceux qui se placent à droite.

(64) Les « contestataires » ne sont ni vraiment plus à droite (25 %) ou au centre droit (30 %) que les « satisfaits » (23 % et 28 %), ni plus instruits (25 % contre 23 % ont un diplôme universitaire de second ou troisième cycle), ni plus ni moins souvent membres des catégories socio-professionnelles intermédiaires (36 % contre 34 %) ou populaires (32 % contre 29 %), ni plus ni moins souvent pratiquants réguliers (33 % contre 36 %).

TABLEAU VI. – ***Structure socio-politique et religieuse de la population des APEL selon le degré de militantisme***

Structure socio-politique et religieuse	Centre droite + Droite	Proximité partisane : PR + CDS + RPR	Pratiquants réguliers (au moins une fois par semaine)	Membres d'une assoc. religieuse (actuellement + dans le passé)	Diplôme = ou > BAC	Echelle d'accep. des modes de l'action politique (notes moyennes + élevées)
Militantisme						
– (N = 415) %	47	41	26	16	58	19
= (N = 190) %	56	51	38	27	67	29
+ (N = 221) %	54	53	50	39	73	39

Sur l'axe gauche-droite en 7 positions, 5 = centre droite ; 6 + 7 = droite.
Echelle d'acceptation des modes de l'action politique, notes moyennes et élevées : 2 à 4.
Militantisme : – (notes faibles : 0,1) ; = (notes moyennes : 2) ; + (notes élevées : 3,4).

En forçant légèrement l'interprétation de ce portrait, on pourrait dire qu'il atteste de la présence à l'UNAPEL d'une avant-garde relativement politisée et très intégrée à la communauté catholique. La vocation de cette avant-garde serait moins d'affermir l'autonomie parentale au sein de la « communauté éducative » que d'exprimer l'idéologie traditionaliste de l'organisation et défendre l'école catholique (65). C'est une mission essentielle pour les associations de l'enseignement privé qui rassemblent une large population de parents dont les motivations consuméristes explicites l'emportent sur la volonté d'engagement associatif.

*
* *

Des militants de l'école ? Les adhérents des associations de parents d'élèves auprès desquels nous avons mené l'enquête le sont sûrement, même si des éclaircissements et des réserves s'imposent. La caractérisation des individus par la date d'adhésion au mouvement associatif et par le degré d'investissement militant souligne l'ancienneté relative des plus actifs d'entre eux (66). La présence de « nouveaux parents », adhérents ré-

(65) Les relations positives (sinon étroites) que l'on dénote entre d'une part le militantisme et le traditionalisme catholique (75 % des « militants » contre 59 % des « non-militants » ont une note moyenne ou élevée sur l'échelle de *traditionalisme catholique*), entre d'autre part le militantisme et l'exigence de subventions accrues pour l'enseignement privé (75 % des militants expriment cette exigence contre 65 % des « non-militants ») tendent à confirmer cette interprétation.

(66) Les parents qui obtiennent un score élevé sur l'échelle de *militantisme* sont plus souvent des adhérents de longue date, c'est-à-dire entrés dans une association APEL, FCPE ou PEEP avant 1984, que les « non-militants » : c'est le cas de 68 % des « militants » contre 49 % des « non-militants » aux APEL, respectivement 68 % contre 32 % à la FCPE, 61 % contre 23 % à la PEEP.

cents moins impliqués dans l'association, révèle, sans présager de leur comportement futur, une certaine fragilité du modèle militant. Il n'en est pas moins vrai que la nature et la structure des représentations des parents d'élèves remettent en question les propos stéréotypés sur la fin des idéologies ou du militantisme. Le poids des références identitaires qui plongent leurs racines dans l'histoire et survivent à la montée des « consommateurs d'école » invite à paraphraser Nonna Mayer (1986) : pas de chrysanthèmes pour les déterminants socio-politiques de l'engagement associatif. Le modèle du parent d'élève « stratège » n'est pas pour autant réfuté : nos résultats laissent supposer, peut-être au plan individuel, sûrement au plan collectif (67), une imbrication entre les motivations consuméristes et les dispositions politiques ou idéologiques plutôt qu'une exclusion mutuelle.

S'il faut toujours compter avec le politique et le mode identitaire d'engagement, les associations de parents n'échappent pas à l'évolution des formes d'engagement ni au marasme du recrutement militant et l'on peut lire dans les opinions de ces parents encore « actifs » une réponse pertinente à l'interrogation sur la crise. La montée des revendications parentales de participation à la vie de l'institution scolaire suscite des discours contradictoires, des rancœurs, des déceptions, tandis que la « mystique communautaire » brouille les cartes.

L'identité des APEL paraît la plus solide : les associations des parents de l'école libre détiennent au sein de l'enseignement catholique un monopole à la fois idéologique, militant et gestionnaire ; elles intègrent ensuite sans difficulté les tendances consuméristes, qui valorisent les intérêts et les choix des familles, comme l'a toujours fait le combat pour la liberté de l'enseignement. Le modèle identitaire des parents FCPE, à l'inverse, le plus affaibli, doit en partie sa fragilité au contexte général : la crise de la gauche, la remise en cause des valeurs républicaines dans la société et l'impuissance relative de l'école et du mouvement associatif devant l'échec scolaire l'atteignent dans son essence même, laïque et égalitaire. Si ce contexte fragilise l'identité de la PEEP à un moindre degré, c'est que les parents de cette fédération adhèrent en majorité aux valeurs de la droite. Ainsi les clivages politiques apparaissent-ils fondamentaux (CEVIPOF, 1990 ; Perrineau, 1994) et l'emportent, en définitive, sur la distinction entre public et privé. Ils opposent les systèmes de valeurs de la FCPE d'un côté, de la PEEP et des APEL de l'autre, et attisent la contradiction inhérente à la participation des parents dans l'école.

En effet, comment concilier une véritable action collective et un désir de coopération, voire de cogestion, sans nier l'autonomie et la spécificité du corps enseignant (par excès d'attitude « contestataire ») ni céder au consensus corporatiste (par excès de « mystique communautaire ») ?

(67) En particulier si l'on considère l'ensemble de la population des parents d'enfants d'âge scolaire et non seulement les parents d'élèves adhérents d'une association.

Contradiction d'abord à la FCPE parce que la culture laïque commune aux enseignants et aux parents s'accommode mal de l'indépendance des uns par rapport aux autres. Contradiction aussi à la PEEP parce que les antagonismes politiques, contestés mais réels, aggravent les difficultés de réalisation d'un partenariat dans l'institution scolaire. Contradiction enfin à l'UNAPEL parce que le ciment idéologique, catholique et conservateur, limite l'autonomie d'action des enseignants comme des parents.

En retour, le discours dominant sur l'individualisme et la carence de projet mobilisateur dans la société actuelle alimentent sans doute les difficultés des associations à surmonter les contradictions, à séduire les parents et à renouveler leurs propositions et leurs exigences.

Martine BARTHÈLEMY
CEVIPOF-FNSP, 10, rue de la Chaise, 75007 Paris

ANNEXE

Structure de l'échantillon

a) L'échantillon est composé de 2719 individus au total, qui se répartissent *par association* et *par académie* de la manière suivante (en pourcentages) :

FCPE : 46
PEEP : 23
UNAPEL : 31

	Ensemble	FCPE	PEEP	UNAPEL
Aix-Marseille	4	–	–	15
Bordeaux	12	17	12	5
Clermont-Ferrand	1	–	–	2
Lille	15	12	4	29
Lyon	16	20	5	18
Nice	4	4	7	–
Orléans-Tours	7	12	8	–
Rennes	14	14	15	12
Strasbourg	7	5	13	6
Versailles	20	16	36	13

b) *Structure par âge*

%	Ensemble	FCPE	PEEP	UNAPEL
moins de 36 ans	19	22	15	19
36-38 ans	16	18	11	17
39-40 ans	15	16	14	15
41-42 ans	15	13	15	17
43-45 ans	17	16	19	17
46 ans et plus	18	15	26	15

c) *Structure par sexe*

%	Ensemble	FCPE	PEEP	UNAPEL
– Hommes	33	36	26	33
– Femmes	67	64	74	67
– Femmes inactives en % des femmes	26	21	39	25

d) *Niveau d'instruction*

%	Ensemble	FCPE	PEEP	UNAPEL
Sans diplôme	2	1	2	3
CEP	4	4	3	5
Brevet, BEPC	8	9	8	9
CAP, BEP	17	17	13	18
Bac technique	7	8	7	6
Bac général	11	11	11	9
Bac + 2	27	28	27	26
Université, grande école	24	22	29	24

e) *Statut socio-professionnel* (actifs et anciens actifs)

%	Ensemble	FCPE	PEEP	UNAPEL
Indépendants	7	4	8	12
Salariés collectivité publique	28	35	24	20
Salariés secteur public	22	25	18	19
Salariés secteur privé	43	36	50	49

f) *Catégorie socio-professionnelle* (actifs et anciens actifs)

%	Ensemble	FCPE	PEEP	UNAPEL
– Agriculteurs	1	1	–	2
– Commerçants, artisans, patrons	2	1	3	4
– Professions libérales, cadres et ingénieurs	9	7	14	10
– Professeurs	9	10	9	9
– Instituteurs et assimilés	12	15	9	11
– Professions intermédiaires, santé, secteur social	12	12	9	12
– Professions intermédiaires, administration publique	5	6	4	3
– Professions intermédiaires, administration entreprises	14	10	18	17
– Techniciens, contremaîtres	7	9	7	5
– Employés, commerce et service aux particuliers	3	3	3	3
– Employés, administration publique	4	4	3	3
– Employés, administration entreprises	15	14	17	14
– Ouvriers	6	7	3	7
– Autres	1	1	1	–

g) *Répartition des enfants des personnes interrogées par degré d'enseignement et type d'établissement fréquenté*

	Ensemble des enfants des parents de l'échantillon	Enfants de parents FCPE	Enfants de parents PEEP	Enfants de parents UNAPEL
– Fréquentent un :				
Etablissement catholique	30	1	6	86
Etablissement public	68	98	92	11
Etablissement privé non confessionnel	2	1	2	3
– Sont en :				
Préélémentaire	12	13	10	12
Elémentaire	32	32	28	33
Collège	32	31	31	34
Lycée général	18	19	26	13
Lycée technique	3	3	3	4
Lycée professionnel	3	2	2	4

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Aubert V., *et al.*, 1985. – *La forteresse enseignante, la Fédération de l'Education Nationale*, Paris, Fayard.

Ballion R., 1982. – *Les consommateurs d'école*, Paris, Stock/L. Pernoud.

— 1991. – *La Bonne Ecole, évaluation et choix du collège et du lycée*, Paris, Hatier.

Barbier M., 1993. – « Esquisse d'une théorie de la laïcité », *Le Débat*, n° 77, pp. 73-87.

Baron G., (ed.), 1981. – *The politics of school government*, Oxford, Paris, Pergamon Press.

Barthèlemy M., 1992. – « Les parents sont-ils "usagers" du système scolaire ? », dans **M. Chauvière et J.T. Godbout,** (eds), *Les usagers entre marché et citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, pp. 239-256.

— 1994. – « Les associations dans la société française : un état des lieux », *Les Cahiers du* CEVIPOF, n° 10, 2 tomes.

Bonvin F., 1979. – « Une seconde famille, un collège d'enseignement privé », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, pp. 47-64.

Bouchareissas M., Cornec J., 1982. – *L'heure laïque*, Paris, Clancier-Guénaud.

Boumard P., 1978. – *Un conseil de classe très ordinaire*, Paris, Stock 2.

Caillé A., 1989. – *Critique de la raison utilitaire*, Paris, La Découverte.

Cercle Condorcet, 1989. – *Les phénomènes religieux aujourd'hui et la laïcité*, Paris, Cercle Condorcet/Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente.

CEVIPOF, 1990. – *L'électeur français en questions*, Paris, Presses de la FNSP.

Cloupet M., 1987. – « L'identité de l'école catholique », *Enseignement catholique – Documents*, n° 1321, pp. 1-12.

Comeau J., Salomon A., 1991. – *Les relations école-famille : les difficultés d'une coopération*, Communication au 3e congrès international de recherches en éducation familiale, Paris, MIRE.

CNVA (Conseil national de la vie associative), 1992. – *Bilan de la vie associative en 1990-1991*, Paris, La Documentation Française.

Duru-Bellat M., Jarousse J.-P., Mingat A., 1993. – « Les scolarités de la maternelle au lycée. Etapes et processus dans la production des inégalités sociales », *Revue française de sociologie, 34* (1), pp. 43-60.

Fabrègues A. de , 1989. – « Le conseil d'établissement, thème de la délégation nationale d'Arles », *La nouvelle famille éducatrice*, n° 349, pp. 28-30.

Favre B., Montandon C., 1989. – *Les parents dans l'école*, Genève, Service de la recherche sociologique, Cahier n° 30.

FCPE (Fédération des conseils des parents d'élèves), 1985. – « Laïcité, espace de liberté ». Actes du colloque du 26 janvier 1985, *La famille et l'école*, n° 245.

— 1988. – *Le projet éducatif*, supplément à *La Revue des parents*, n° 236.

— 1994. – « Gagner du terrain », *Lettre de la Famille et l'Ecole*, n° 83, 29 septembre.

Fourel C., Volatier J.-L., 1993. – « Associations, l'âge de raison », *Consommation et modes de vie*, n° 78, Credoc.

Guiraud M., Longhi G., 1992. – *La république lycéenne*, Paris, Payot.

Haeusler L., Gros F., 1988. – *Evolution du monde associatif de 1978 à 1986*, Paris, CREDOC, Rapport n° 51.

Héran F., 1988. – « Le monde associatif », *Economie et statistique*, n° 208.

Héraud B., 1989. – *Les parents et l'école*. Références documentaires n° 48, Paris, Centre National de Documentation Pédagogique.

Hirschman A.O., 1972. – *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Paris, Editions Ouvrières.

Honoré S., 1985. – *Le Mouvement Parendélèves en France, 1900-1980, Stratégies et valeurs*. Thèse d'Etat, Université de Lyon II.

INSEE, 1990. – *Données sociales 1990*, Paris, INSEE.

Ion J., 1994. – « L'évolution des formes de l'engagement public », dans **P. Perrineau,** (ed.), pp. 23-39.

Ion J. *et al.*, 1992. – *Le militantisme en questions. Enquêtes sur l'évolution des formes de groupements intervenant dans l'espace public*, Saint-Etienne, CRESAL, CNRS.

Kintzler C., 1991. – « Aux fondements de la laïcité scolaire. Essai de décomposition raisonnée du concept de laïcité », dans *La République et l'école, une anthologie*, textes choisis et présentés par **C. Coutel**, Paris, Presses Pocket, pp. 228-238.

Lahouste B., 1987. – *La pensée éducative des APEL*, Mémoire de licence, Institut des sciences de l'éducation d'Angers, Université catholique de l'Ouest.

Landowski E., 1975. – « Les contraintes de la participation à une instance collégiale de gestion », *Bulletin du CERP* (23), n° 1, pp. 57-75.

Langouët G., Léger A., 1991. – *Public ou privé ? Trajectoires et réussites scolaires*, Paris, Publidix.

Le Goff J., 1990. – « Derrière le foulard, l'histoire », *Le débat*, n° 58, pp. 23-36.

Loevinger J., 1948. – « The technic of homogeneous tests compared with some aspects of scale analysis and factor analysis », *Psychological bulletin*, n° 5, pp. 507-530.

Macbeth A., (ed.), 1984. – *L'enfant entre l'école et sa famille. Rapport sur les relations entre l'école et la famille dans les pays de la Communauté européenne*, Bruxelles, Office des publications officielles des Communautés européennes.

Mayer N., 1986. – « Pas de chrysanthèmes pour les variables sociologiques », dans **E. Dupoirier et G. Grunberg** (eds), *Mars 1986 : la drôle de défaite de la gauche*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 149-165.

Michelat G., Simon M., 1977. – *Classe, religion et comportement politique*, Paris, Presses de la FNSP/Editions Sociales.

Ministère de l'Education nationale, 1989. – *Loi d'orientation sur l'éducation,* BO du MEN, n° spécial 4, Paris, CNDP.

Monin N., 1991. – *Les tentatives de rénovation pédagogique par l'école ouverte aux partenaires sociaux : les relations entre familles, écoles et autres instances éducatives,* Communication au 3e congrès international de recherches en éducation familiale, Paris, MIRE.

PEEP (Parents d'élèves de l'enseignement public), 1993. – « Parents : partenaires ou alibi », *La voix des parents,* n° 275, pp. 6-8.

— 1994. – « Quelle place pour le mouvement des parents d'élèves ? », *La voix des parents,* n° 281.

Perrineau P., (ed.), 1994. – *L'engagement politique : déclin ou mutation,* Paris, Presses de la FNSP.

Rey H., Subileau F., 1991. – *Les militants socialistes à l'épreuve du pouvoir,* Paris, Presses de la FNSP.

SNUDEP-FEN (Syndicat national pour l'unification du service public d'éducation et pour la défense des personnels de l'enseignement privé), 1985. – *Vous avez dit liberté ou les dessous de l'enseignement privé,* Supplément à *l'Enseignement public* de juin 1985, Paris, FEN.

Subileau F., Toinet M.-F., 1993. – *Les chemins de l'abstention. Une comparaison franco-américaine,* Paris, La Découverte.

Vernus A., 1987. – *Parents d'élèves en marche,* Paris, Editions Martinsart/FCPE.